LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)

■ Â la fin du XIXe siècle.

Le clocher de Saint-Alban-des-Villards

45e ANNÉE - N° 178 DÉCEMBRE 2016 3,50 €

Un accord avec les exploitants sauve provisoirement l'essentiel

Le 7 décembre 2016, les directeurs de la Satvac, de la Soremet, de la Samso et de l'établissement public industriel et commercial (ÉPIC) de Saint-Colomban ont signé un accord permettant au domaine skiable de Saint-Colomban d'ouvrir dans le cadre du domaine skiable relié des Sybelles comme cela se fait depuis l'interconnexion des domaines Arvan et Villards (2003). Cette ouverture était prévue pour le 17 décembre *(lire page 5)*.

Par cet accord, l'ÉPIC de Saint-Colomban, nouvel exploitant sur le domaine des Sybelles, s'engage à respecter les modalités de fonctionnement arrêtées par les exploitants historiques de ce domaine (Satvac, Soremet et Samso) et consignées dans un document intitulé : « Convention de répartition de recettes et de partenariat Satvac, Soremet, Samso », signé le 30 juin 2016 par ces trois sociétés. C'est la raison pour laquelle l'accord signé le 7 décembre s'intitule : « Avenant n°1 à la Convention de répartition de recettes et de partenariat Satvac, Soremet, Samso » *(lire page 3)*.

Cette demande d'« accréditation » serait habituelle pour tout nouvel exploitant d'un domaine skiable relié à d'autres domaines skiables et formant, ensemble, un domaine interconnecté, ce qui est le cas de l'ÉPIC de Saint-Colomban qui gère depuis le 20 septembre dernier le domaine villarin. Elle a été négociée dans un climat de méfiance réciproque entre les principaux protagonistes (exploitants, direction de l'ÉPIC, mairie de Saint-Colomban) qui a également affecté les relations entre le maire de Saint-Colomban et quelques-uns de ses collègues des communes supports des six stations des Sybelles.(maires, adjoints et/ou conseillers municipaux).

Ce n'est qu'après une ultime réunion de toutes les parties prenantes (élus et exploitants), le 29 novembre dernier à la sous-préfecture, en présence du sous-préfet, qu'un accord a été trouvé, sans que, néanmoins, des amendements aient pu être ajoutés au texte final comme le souhaitait la majorité du conseil municipal de Saint-Colomban (séance du 2 décembre 2016). Ces propositions complémentaires ont fait l'objet d'une « note d'observation » que les autres exploitants ont refusé de signer.

Le contexte dans lequel se sont déroulées les tractations explique le caractère parfois vif des discussions engagées.

• Le 29 juillet 2016, le conseil municipal rejette la candidature présentée par M. Maulin au renouvellement de la délégation de service public (DSP) du domaine skiable de Saint-Colomban, la jugeant peu crédible. La commune crée un ÉPIC et reprend la gestion de son domaine skiable. Cette rupture intervient alors que le contentieux entre la commune et la Satvac, né de l'application de la première DSP (1998-2016), n'est pas clos. Et qu'aux nombreux épisodes qui l'alimentent depuis des années, le 10 octobre 2016, en pleine négociation, le tribunal administratif de Grenoble en a ajouté un supplémentaire en condamnant (pour la première fois depuis 2005) la commune à verser à la Satvac 473 400 euros *(lire page 4)*. Finalement, et même si Alexandre Maulin a déclaré après la signature de l'accord *(lire ci-contre)* qu'il fallait *« savoir (...) mettre des barrières entre les différents dossiers »*, ce « divorce » aura quand même pesé sur les pourparlers...

• Le domaine skiable villarin a été récupéré par l'ÉPIC de Saint-Colomban dans un état *« rarement observé par des professionnels »*. (*« Cabane de télésiège maintenue par des chevrons calés contre des arbres ; sièges de télésiège troués, non remplacés ; proximité du dépôt d'explosifs non débroussaillé ; motoneige inutilisable ; etc. »*) La remise en conformité du télésiège de l'Ormet n'avait pas été faite non plus. La commune a donc procédé à la *« rénovation »* des pistes, et l'ÉPIC a engagé les frais nécessaires à la remise en conformité des remontées mécaniques. Mais cet épisode a laissé dubitatif les Villarins qui ne peuvent, partagés entre l'incrédulité et la colère, attribuer le manque d'entretien et l'état d'abandon de leur domaine skiable à la seule incompétence des équipes techniques précédentes.

• La passation « technique » entre l'ancien (la Satvac) et le nouveau (l'ÉPIC de Saint-Colomban) délégataire du domaine skiable de Saint-Colomban ne s'est pas déroulée comme attendu, notamment quant au rachat des biens (dit de reprise) appartenant à la Satvac et nécessaires au fonctionnement de la station. Le 30 août, la Satvac a même récupéré le dernier matériel présent à Saint-Colomban (outils, matériel de caisse, matériel informatique, etc.) pour le ranger dans un hangar scellé... Pour ce qui est des locaux et du matériel laissé sur place, un huissier mandaté par la commune a constaté leur état. En fin de compte l'ÉPIC a renoncé au rachat des biens de reprise compte tenu de leur état et de leur coût (d'abord fixé à 565 000 euros, puis à 300 000 euros par la Satvac), mais aussi, selon la mairie *« en l'absence, bien que demandés à plusieurs reprises depuis le début du mois d'octobre, des documents et des pièces justificatives comptables nécessaires pour que la commune puisse les racheter »*. Sur fond de suspicion mutuelle (la Satvac contestant cette version), l'ÉPIC de Saint-Colomban s'est donc procuré ce matériel sur le marché.

• Enfin demeure la question de la clé de répartition soulevée depuis des années par la commune de Saint-Colomban qui considère qu'elle ne touche pas une juste répartition du chiffre d'affaires réalisé sur le massif des Sybelles avec la vente des forfaits « grand domaine ». Le 21 décembre 2015, le conseil municipal de Saint-Colomban avait refusé de payer le solde des pénalités dues à la Satvac (plus d'un million d'euros) en contestant le déficit d'exploitation annoncé par le délégataire (pour justifier le paiement de ces pénalités) pour deux raisons : absence de véritables comptes annuels validés pour le domaine skiable villarin, et non prise en compte de la clé de répartition dans le calcul d'un éventuel déficit. Les exploitants historiques des Sybelles (et les maires de l'Arvan concernés) refusent cette demande villarinche estimant que le document (*) que la commune de Saint-Colomban leur oppose (protocole de décembre 1999 qui dessine les contours d'une clé de répartition) *« n'a aucun fondement juridique »*.

Et de fait, l'accord conclu le 7 décembre 2016 entre l'ÉPIC de Saint-Colomban, la Satvac, la Soremet et la Samso fait l'impasse sur cette question même si, après discussion, le 29 novembre, les exploitants ont accepté de verser *« exceptionnellement »* 200 000 euros à l'ÉPIC. (Jusqu'à la saison 2015-2016, la Soremet et la Samso versaient solidairement 150 000 euros à la Satvac qui gérait le domaine de Saint-Colomban.)

Ce différend, dont le règlement conditionne à très court terme l'existence de l'ÉPIC, est-il définitivement enterré ? Interrogé sur ce point, Pierre-Yves Bonnivard n'a pas souhaité répondre à nos questions.

(*) Signé par les 6 maires des 6 communes supports des stations des Sybelles, ce protocole a été enregistré à la sous-préfecture le 3 décembre 1999. Il n'a jamais été appliqué. dans aucune de ses dispositions.

❑ Les réactions

Propos recueillis par Nathalie Grynszpan, le 7 décembre 2016, au micro de Radio France Bleu Pays de Savoie.

Pierre-Yves Bonnivard : « Tout le monde a joué le jeu »

« – Vous avez dû engager une course contre la montre pour ouvrir la station de Saint-Colomban ?

– Oui on peut le dire, oui vous avez utilisé les bons mots. L'ÉPIC de Saint-Colomban-des-Villards s'est mis en place le 2 septembre, Il a recruté son directeur le 19 septembre et depuis, en 3 mois, il a fallu repartir, entre guillemets, de zéro pour mettre en place toutes les autorisations et tout le fonctionnement du domaine skiable, ce qu'aujourd'hui on est en capacité d'avoir, d'une part, et les accords liés au domaine relié des Sybelles avec les autres exploitants d'autre part.

– Donc tout est prêt. Est-ce qu'aujourd'hui vous reprenez la main sur l'avenir de votre domaine skiable grâce à cet accord ?

– On reprend la main sur la gestion du domaine skiable qui était géré jusqu'à maintenant par l'intermédiaire d'une délégation de service public, et le domaine skiable s'intègre dans une stratégie globale de développement de la commune.

– Est-ce que vous avez le sentiment d'avoir navigué à vue, sans visibilité, depuis 15 ans ?

– Pour ma part je ne suis maire que depuis 2014, donc je sais exactement ce qui se passe depuis 2 ans. Par contre, la visibilité économique, elle a été remise en cause par un rapport de la chambre régionale des comptes de 2015, c'est-à-dire il y a un an, qui a fait part des déséquilibres économiques entre la commune et la gestion du domaine skiable. Financièrement on avait des choses à revoir et c'est ce rapport de la chambre régionale des comptes qui a fait poser toutes les questions aux élus du conseil municipal.

– Et aujourd'hui, l'accord vous donne entière satisfaction, ce nouvel accord, cette nouvelle organisation ?

– Oui pour la saison d'hiver qui arrive et qui va commencer le 17 décembre, tout le monde a joué le jeu, je tiens à le dire, sinon on ne serait pas arrivé à un accord comme on a aujourd'hui...

– … C'est qui « tout le monde » ?

– Alors « tout le monde », ce sont les maires du massif et du domaine relié des Sybelles, ce sont les exploitants et ce sont les services de l'État.

– On rappelle qu'il y a 6 communes au total sur le domaine des Sybelles, c'est bien ça ?…

– … oui le domaine des Sybelles c'est 6 communes donc 6 stations reliées qui sont gérées au total par 4 exploitants, 3 sont privés et une société est publique…

– … la vôtre donc, cet ÉPIC que vous venez de créer. Quand même, gérer un domaine skiable quand on est un village d'à peine 200 habitants, c'est le cas de Saint-Colomban-des-Villards, avec un budget de 2 millions d'euros, c'est pas un peu lourd à porter ?

– Non, rien n'est lourd à partir du moment où on a les bonnes compétences au bon endroit. L'ÉPIC s'est mis en place, a recruté tout un personnel de direction qui a fait un travail énorme depuis, je le répète, le 19 septembre, et puis on a aussi des collaborateurs de terrain qui se sont investis pour que le domaine skiable puisse ouvrir le 17 décembre et donc le domaine skiable de Saint-Colomban et l'intégralité des Sybelles.

– Est-ce que du coup vous réfléchissez déjà à un développement de la station en lien avec le domaine skiable actuellement ?

– On y réfléchit déjà depuis plusieurs temps, c'est pas d'aujourd'hui que ça arrive. Le domaine skiable il doit être développé, et doit être développé dans le contexte économique et le contexte de la clientèle de 2016, c'est-à-dire d'aujourd'hui. On ne gère pas un domaine skiable, on ne peut pas le gérer comme on le gérait dans les années 2000 ou les années 2010.

– Vous allez construire des lits par exemple ?

– Oui il y a un projet, le projet de terminer une résidence touristique qui représente à peu près 400 lits, qui devrait se finaliser, alors je ne dis pas dans les mois à venir mais dans les années à venir.

– On a beaucoup évoqué le contentieux qui vous oppose encore à votre ancien délégataire, la Satvac, l'affaire poursuit son cours devant la justice ?

– Oui l'affaire poursuit son cours. On a un passif qui est assez lourd à régler, un passif qui est de 18 années où on a eu une délégation de service public qui n'a pas été suivie, qui n'a pas été gérée, donc aujourd'hui, depuis 2 ans, nouveaux à la tête de la commune, on essaie de gérer mais il s'agit d'un passif, et c'est ce qui est défini aujourd'hui, l'accord qui est trouvé avec les autres exploitants, c'est pour regarder l'avenir. **»**

Alexandre Maulin : « Il faut savoir mettre des barrières entre les différents dossier »

Le même jour, au même micro, Alexandre Maulin a déclaré : *« Nous avons avec nos amis de la Soremet, donc les 3 autres exploitants du massif, décidé de verser une somme de 200 000 euros à l'intention de l'ÉPIC de Saint-Colomban afin de les aider dans l'équilibre de leurs comptes. Pour nous, si Saint-Col fait partie des Sybelles, c'est quelque chose d'important. On a toujours tendu la main en ce sens ; après si Saint-Colomban n'avait pas voulu, ils n'auraient pas voulu. Aujourd'hui on a un accord, on a une solution pour que le client, au-delà des aspects économiques, au-delà des aspects politiques, puisse, sur les Sybelles, sentir qu'une seule unité. C'est pas parce que d'un côté, sur un ancien contrat, on des problèmes, qu'aujourd'hui, sur le présent, on ne doit pas faire des efforts. Regardez, on a bien compris, nous les exploitants, malgré les conflits qu'il peut y avoir, de travailler main dans la main et de verser 200 000 euros. Il faut savoir aussi mettre des barrières entre les différents dossiers.»*

❑ Les termes de l'avenant

L'avenant n°1, conclu entre l'ÉPIC du domaine skiable de Saint-Colomban, la Satvac, la Soremet et la Samso, rappelle dans son avant-propos l'article 2 de la Convention de répartition de recettes et de partenariat signée le 30 juin 2016 entre la Satvac, la Soremet et la Samso.

Cet article stipule notamment *(lire ci-contre)* que *« les dispositions de* [cette] *convention s'appliqueront à tout exploitant d'un domaine skiable relié aux autres domaines skiables composant ensemble le domaine relié les Sybelles »*. Qu'en conséquence, cet exploitant, s'il souhaite *« vendre des forfaits donnant accès au domaine relié et ainsi permettre à ses clients d'accéder aux domaines des autres exploitants,* (...) *devra donc préalablement adhérer* [à cette convention] *ce qui donnera lieu à l'établissement d'un avenant à la présente convention qui sera signé par l'ensemble des parties et exploitants ayant déjà adhéré. »*

C'est donc un avenant de ce type que l'ÉPIC a dû signer le 7 décembre 2016.

Que dit cet avenant ?

Il précise tout d'abord que *« l'ÉPIC de Saint-Colomban* (...) *s'est récemment rapproché des 3 sociétés* [Satvac, Soremet et Samso] *en vue d'obtenir l'autorisation de faire partie du domaine relié* [et] *ainsi d'utiliser la marque « Les Sybelles » dans ses actions de promotion, et vendre des forfaits donnant accès à l'ensemble du domaine relié »*. C'est donc bien cette autorisation et les contreparties de cette autorisation qu'acte la signature de cet avenant dont l'article 2 souligne : *« L'ÉPIC de Saint Colomban sera notamment assujetti aux règles de répartition de recettes définies expressément à l'article 3 de la Convention de répartition de recettes et de partenariat.» (Lire ci-contre.)*

Une de ces règles affirme que tout exploitant devra verser à la Samso 4 % de ses recettes sur la vente des forfaits *« de toute nature »* qu'il aura vendus, sans que soit précisé le pourquoi de ce versement à la Samso, ni pourquoi à la seule Samso.

[Est-ce pour pouvoir utiliser la marque « Sybelles » et ses dérivés dont la Samso est propriétaire (encaissement de redevances...) ? Est-ce pour utiliser les remontées mécaniques et les pistes de la Samso ? Mais alors : et pour utiliser les remontées mécaniques et les pistes de la Satvac et de la Soremet ? Et celles de l'ÉPIC ? Est-ce enfin, comme le pense la mairie de Saint-Colomban, pour avoir accès à un système central de billetterie ? Mais peut-être tout cela ne tient-il qu'au fait que la Samso est conjointement détenue par la Satvac et la Soremet...]

Les réponses à ces interrogations importent finalement peu pour l'ÉPIC de Saint-Colomban puisque, pour la saison 2016-2017, le second alinéa de l'article 2 de l'accord ajoute : « *Â titre exceptionnel, et afin de faciliter l'intégration du nouvel exploitant, l'ÉPIC de Saint Colomban sera exonéré, pour la saison d'hiver 2016-2017 uniquement, de la quote-part de 4 % HT des forfaits de toute nature vendus, normalement reversée à la Samso chaque année. »*

Enfin, le 3e alinéa du même article assure : *« Les trois sociétés Satvac, Samso et Soremet s'engagent, au titre d'une répartition exceptionnelle et conformément à la négociation qui a eu lieu en présence des autorités organisatrices* [NDLR : des maires, le 29 novembre à la sous-préfecture]*, à verser à l'ÉPIC de Saint-Colomban une somme de 200 000 euros afin de participer aux déséquilibres économiques rencontrés par le nouvel exploitant »*.

Pour ce qui est de la promotion du domaine des Sybelles, l'avenant n'en parle pas explicitement. Mais son article 3 rappelle que l'article 2 de la convention stipule qu'en signant cet avenant, l'ÉPIC a approuvé toutes les dispositions de la convention dont, naturellement, celles relatives à sa participation aux frais de publicité et de promotion (1,5 % du chiffre d'affaires).

Cet avenant *« est conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation avant le 30 juin 2017 »*.

❑ La convention de répartition de recettes

L'avenant signé par l'ÉPIC renvoie en de nombreux points à la « Convention de répartition de recettes et de partenariat » signée le 30 juin 2016 par les sociétés Satvac, Soremet et Samso. Cette convention en constitue l'annexe et fait donc pleinement partie de l'accord conclu entre les exploitants le 7 décembre dernier.

Ce qui se faisait jusqu'à la signature de cette convention

Pour justifier cette convention, les signataires commencent par rappeler ce qu'étaient leurs relations contractuelles jusque-là. On résume.

Compte tenu de l'interconnexion des domaines skiables, la Satvac et la Soremet commercialisent à leurs caisses des forfaits spécifiques aux domaines dont elles sont délégataires, et des forfaits ouvrant l'accès à l'ensemble du domaine des Sybelles, et donc, dans ce cas, à l'utilisation notamment *« des remontées mécaniques et des pistes de ski dont la Samso est le délégataire »*.

Il s'en suit : *« Aux termes d'un acte* (...) *en date du 23 décembre 2011, les 3 sociétés avaient convenu de modalités de répartition du chiffre d'affaires encaissé par la Satvac et la Soremet au profit de la Samso au titre de l'utilisation* [par leur clientèle] *des installations et pistes exploitées* [par la Samso]. *»* Ces modalités ont été revues le 24 mars 2014.

Par ailleurs, le 22 décembre 1998, la commune de Saint-Colomban a confié à la Satvac une DSP jusqu'au 31 août 2016 pour la gestion et l'exploitation de son domaine skiable. Mais : *« La Satvac a supporté d'importants déficits d'exploitation dans la gestion de ce domaine, et par accord dit « Accord de participation financière au déficit du domaine skiable de Saint-Colomban » inclus dans une convention plus large en date du 23 août 2007, la Samso et la Soremet se sont engagées à participer financièrement au déficit d'exploitation supporté par Satvac. »* Participation confirmée le 24 mars 2014 mais qui deviendra sans objet le 31 août 2016 quand la DSP prendra fin.

Par ailleurs, c'est la société Sybelles.ski qui assure *«* (...) *la publicité et plus généralement la promotion* [du domaine relié] *par la mise en place d'opérations dont bénéficie chaque exploitant.* (...) *Les frais de publicité et de promotion ainsi engagés* [sont] *répartis* [comme suit] *: Satvac : 35 %, Soremet : 35 %, Samso : 30 %. »*

L'objet de la convention signée le 30 juin 2016

La convention signée le 30 juin dernier remet tout à plat en résiliant les conventions antérieures (article 1).

Puis l'article 2 stipule :

« La présente convention a pour objet :
• de redéfinir les modalités de reversement par la Satvac et la Soremet au profit de la Samso de la quote-part de recettes encaissées par elles auprès de leur clientèle lors de la vente de forfaits donnant accès aux installations de remontées mécaniques et aux pistes de ski exploitées par la Samso ;
• de confirmer la fin, au 31 août 2016, de la participation financière de la Samso et la Soremet au déficit d'exploitation supporté par la Satvac au titre du domaine skiable de Saint-Colomban ;
• de formaliser (...) *la possibilité qu'accorde la Samso à la Satvac et à la Soremet d'utiliser l'expression « Les Sybelles » ou le mot « Sybelles » pour la communication et la promotion du domaine relié, la Samso étant propriétaire des marques « Les Sybelles », « Destinations Sybelles » et « Porte des Sybelles » ;*
• de confirmer la participation financière de chacune des parties aux frais de publicité et de promotion « [engagés pour tous par Sybelles.ski] *(...) ».*

Cet article 2 conclut en précisant : *«* [Les parties] *conviennent* (...) *que les dispositions de la présente convention s'appliqueront à tout exploitant d'un domaine skiable relié aux autres domaines skiables composant ensemble le domaine relié « Les Sybelles », quel que soit son mode d'exploitation (régie, DSP, concession, affermage, etc.) qui souhaiterait vendre des forfaits donnant accès au domaine relié et ainsi permettre à ses clients d'accéder aux domaines des autres exploitants, pour autant* (...) *qu'il respecte strictement toutes les charges et conditions de la présente convention à laquelle il devra donc préalablement adhérer, ce qui donnera lieu à l'établissement d'un avenant à la présente convention qui sera signé par l'ensemble des parties et exploitants ayant déjà adhéré. »*

L'article 3 traite de la répartition de recettes et de l'utilisation du nom « Les Sybelles : *« Chaque exploitant d'un domaine relié au domaine relié « Les Sybelles » vendant des forfaits donnant accès au domaine relié, dont la Satvac et la Soremet, reversera à la société Samso une quote-part de ses recettes d'exploitation ainsi déterminée : une répartition forfaitaire de recettes représentant 4 % HT du prix de vente HT des forfaits de toute nature vendus par ledit exploitant. » (...)* Cet exploitant aura ensuite *« le droit d'utiliser* (...) *la marque « Les Sybelles », qui appartient à la Samso »* sous réserve de respecter la charte graphique notamment. Les signataires *« s'engagent à remettre à la Samso* [avant] *le 30 avril de chaque année une déclaration portant* (...) *sur le chiffre d'affaires encaissé par eux au cours de la saison d'hiver précédente et* (...) *sur le nombre de passages enregistrés sur chacun de ses appareils. »*

L'article 4 traite de la grille tarifaire unique, de son importance et de son mode de calcul, et de la promotion commune des Sybelles.

Sur ce dernier point, changement : *« tout exploitant* (...) *versera à la société Sybelles.ski chargée de la promotion du domaine relié* (...) *une participation aux frais et opérations de promotion, publicité et autres* (…) *fixée, d'un commun accord* (...), *à 1,5 % de son chiffre d'affaires HT net de répartition de recettes visée à l'article 3 ci-dessus, avec une participation individuelle minimum calculée sur une base forfaitaire fixée à 360 000 euros et répartie entre les exploitants au prorata de leur chiffre d'affaires HT net de répartition de recettes visée à l'article 3 ci-dessus. »*

Enfin *« un comité consultatif d'orientation pourra être créé au sein de la société Sybelles.ski qui sera composé du représentant légal de chacune des sociétés Samso, Satvac et Soremet et auquel seront invités les autres exploitants d'un domaine connecté au domaine relié « Les Sybelles », l'objet de ce comité* (...) *étant de déterminer les principales orientations, et les budgets afférents, de la politique de publicité et de promotion à mettre en œuvre par Sybelles.ski dans l'intérêt commun des exploitants »* des domaines connectés.

Cette convention est valable *« jusqu'au terme de la DSP au profit de la Samso (30 avril 2027), mais pourrait s'appliquer au-delà de cette date si cette DSP était prorogée »*.

❑ Point de vue

Réponse à Yves Bonnivard

Réponse du Collectif pour la préservation de l'économie et du tourisme dans la vallée des Villards, à la Lettre ouverte d'Yves Bonnivard publiée dans *Le Petit Villarin* numéro 177, septembre 2016.

Nos différentes actions depuis le mois de janvier 2016 n'ont eu qu'un seul but : préserver l'avenir de la vallée des Villards ! Nous constatons aujourd'hui que nos analyses et nos prises de position étaient justes. Que les choses soient claires, cela ne nous satisfait pas du tout ! Car nous souhaitons avant tout un développement durable de notre vallée, pas un constat d'échec ou quelque autre mauvaise nouvelle concernant l'avenir du pays.

Malheureusement, les événements de ces derniers mois correspondent à ce que nous avions annoncé, et nous aurions préféré nous tromper. Â ce jour :

• le tribunal administratif de Grenoble par l'ordonnance du 10 octobre 2016 condamne la commune à payer 471 900 euros de provisions à la Satvac, ce qui représente l'indemnité forfaitaire due en dédommagement du déficit de réalisation de lits nouveaux, plus 1 500 euros au titre des frais. La commune de Saint-Colomban a fait appel ;

• le 7 décembre 2016 un accord a été trouvé avec les autres exploitants des Sybelles concernant un forfait commun sur le domaine et sur l'ouverture de la liaison au niveau du col de Bellard. La clientèle et les professionnels du tourisme de Saint-Colomban sont restés longtemps en attente de cet accord, arrivé trop près du début de saison. Avant cette date, combien de clients se sont engagés à louer sur Saint-Col sans savoir s'ils pourraient profiter de la liaison ? Très peu, et les autres sont partis dans d'autre stations. Il est difficile de garder la clientèle, mais très facile de la perdre ;

• aucun investissement sur le domaine skiable n'est inscrit au budget.

Ce que nous voulons dire depuis janvier 2016, c'est qu'il y avait plus de risque à ne pas renouveler la délégation de service public avec l'exploitant sortant qu'à la renouveler. D'un point de vue comptable, ce choix de créer un ÉPIC et de se désolidariser d'une exploitation commune aux Sybelles, que coûte-il et que rapporte-il ? Même interrogation quant à la confiance de la population, des professionnels et de la clientèle touristique ?

Et il ne s'agira pas de rejeter la faute sur « les autres » si les événements ne se déroulent pas comme ils devraient…

Prochain constat sur le bilan financier de la première saison sous la direction de l'ÉPIC : bénéfice ou déficit ?

Le Collectif (*)

(*) Flavien Arioli, Muriel Bozon, Julien Donda, Laurence Pichon-Dubois et Caroline Verdun.

❑ La marque « Sybelles »

Â qui appartient la marque commerciale « Sybelles » ? Sur le plan légal, il n'y a pas l'ombre d'un doute : cette marque a été déposée par la Samso à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) le 24 juin 2004. Elle est protégée jusqu'en 2024. Les marques dérivées (« Destinations Sybelles » et « Porte des Sybelles »), la Samso les a déposées le 4 octobre 2010.

Ces faits sont incontestables, et les autres exploitants, Satvac, Soremet, et désormais l'ÉPIC de Saint-Colomban, doivent verser des royalties à la Samso pour utiliser ces marques.

Néanmoins, une question se pose : comment se fait-il que cette marque qui résulte d'une étude commandée et financée par le Sivav, organisme public, soit aujourd'hui propriété privée ?

Au début, tout est clair comme en témoigne, par exemple, cet article paru le 4 novembre 1998 dans *Le Dauphiné libéré* : *« Le nom « Sybelles » ne correspond à aucune réalité géographique : il a été trouvé par un cabinet de Lyon et soumis à l'appréciation des élus du Sivav. »* Les élus du Sivav auraient-ils été amenés à donner leur *« appréciation »* s'ils n'avaient pas été les commanditaires de l'étude ? La photographie qui illustre cet article confirme ce sentiment. Elle est ainsi légendée : *« On ne chôme pas en Arvan-Villards : pendant que le Sivav adopte un nom pour l'ensemble des stations, etc., etc. »*. Le Sivav *« adopte un nom »*…

Cependant peu à peu l'ambiguïté s'installe. Ainsi, en juin 2002, relatant une réunion (du 8 avril 2002) sur l'avenir de l'Office de promotion des Sybelles (OPS), on écrivait dans ces colonnes (*Le Petit Villarin,* numéro 120) : *« M. Beling* [alors président de l'OPS] *a évoqué* (...) *le problème du site Internet les-sybelles.com. Ce nom de domaine est utilisé par l'OPS depuis sa création pour la promotion du massif Arvan-Villards. Or ce nom est la propriété des remontées mécaniques du groupe de M. Maulin qui ont désiré, il y a quelques temps, récupérer l'utilisation de ce nom pour leur propre site. M. Pellicier, maire d'Albiez-Montrond, souligne que certaines communes n'appartenant pas au domaine skiable des Sybelles* [comme la sienne] *ont accepté, à la création de l'OPS, d'entrer dans un système de promotion global du massif Arvan-Villards s'appelant dorénavant les Sybelles. Il serait désolé que le groupe de M. Maulin reprenne ce nom pour lui tout seul alors que des moyens financiers non négligeables ont été apportés par les collectivités locales. »*

Le 21 octobre 2002, Alexandre Maulin et Érich Debruères (alors directeur de la Satvac) réclament au conseil d'administration de l'OPS la *« restitution du nom du site des Sybelles (www.les-sybelles.com) appartenant à M. Gaston Maulin le plus rapidement possible »*, et Dallas Beling leur répond que *« l'OPS va faire appel à un juriste au sujet de l'adresse Internet. Ce site appartient non seulement à l'OPS lui-même mais aussi aux collectivités qui l'ont essentiellement financé »*. Â supposer qu'elles existent, les conclusions de ce juriste n'ont jamais été rendues publiques.

Dans *La Maurienne* du 23 octobre 2003 on peut encore lire (article sur l'OPS) : *« Quelques questions de fonds sont restées en suspens, telle la propriété du nom commercial Sybelles* (…)*. »*

Et puis plus rien. La question tombe dans l'oubli... pour resurgir en 2009 après la publication des conclusions d'un audit commandé par le Sivav sur le tourisme en Arvan-Villards, quand les exploitants annoncent qu'ils veulent désormais *« gérer seuls la commercialisation et la promotion du seul domaine skiable en excluant de la marque Sybelles les communes des stations non reliées »*. (*Le Dauphiné libéré* du 3 juin 2009). Une perspective que refuse Maurice Bozon alors président du Sivav (*Le Petit Villarin* numéro 148, juin 2009).

On laissera le mot de la fin à Michel Bouvard, sénateur de Savoie, dont les interventions sont toujours frappées au coin du bon sens : *« Concernant l'adresse Internet du site de l'OPS, il semble inopportun de la rétrocéder à une autre structure. Le générique Sybelles est tellement usité qu'il appartient aujourd'hui au droit commun et qu'il n'est plus question de propriété. Si on doit persuader certains partenaires de cet état de fait, cela sera fait. »* C'était le 8 avril 2002 au cours d'une réunion de concertation entre le Sivav et l'OPS à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.

Mais, M. Bouvard n'aura probablement pas été assez persuasif puisque 2 ans plus tard (2004), la Samso (dont il est administrateur, l'était-il à l'époque ?) déposait son dossier à l'INPI (*).

(*) M. Bouvard est directeur de Savoie Stations participation depuis 2015. Cette SEM, créée en 1995 par le département de la Savoie, détient des participations dans 17 sociétés exploitantes de domaine skiable dont la Samso.

❑ La commune de Saint-Colomban condamnée

Le 16 octobre 2016, le tribunal administratif de Grenoble a condamné la commune de Saint-Colomban à verser à la Satvac la somme de 471 900 euros (assortie des intérêts, de l'ordre de 1 %, à compter du 16 février 2016) plus une somme de 1 500 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Dans le contentieux qui l'oppose à la Satvac, c'est la première fois depuis 2005 que la commune est condamnée. Ce jugement n'est pas suspensif. La commune a fait appel.

Les deux principaux arguments avancés par le juge sont les suivants :

• dans le premier, le juge expose : *« La créance contractuelle dont se prévaut la Satvac à l'égard de la commune de Saint-Colomban trouve directement sa cause non dans* (...) *la convention de DSP mais dans l'avenant n° 1 par lequel la* (commune) *s'oblige à verser la somme de 471 900 euros. »* Autrement-dit, en signant l'avenant du 19 décembre 2013, le conseil municipal de Saint-Colomban a reconnu sa dette envers la Satvac. Difficile de la contester aujourd'hui.

• le second est de portée plus générale : si la commune estimait que la convention de la DSP n'était pas respectée par la Satvac *« elle pouvait,* souligne le juge*, soit prononcer une résiliation, soit engager une action juridictionnelle pour obtenir la réalisation de tous les investissements prévus par la convention, ce dont elle s'est abstenue »*.

Dans les deux cas, la commune est renvoyée à ses propres responsabilités.

Le même raisonnement pourrait tout aussi bien s'appliquer au différend sur la clé de répartition : n'aurait-il pas fallu aller en justice pour faire valoir un document paraphé par les 6 maires des Sybelles plutôt que de demander – sans suite – à ces maires qu'on en discute en comptant sur une hypothétique solidarité ? Tout comme un jour il sera trop tard pour faire la vérité sur les « documents Pautasso »...

❑ Les forfaits

Les tarifs 2016-2017 des remontées mécaniques étaient très attendus des skieurs villarins. En effet, et même si le conseil municipal avait entériné les tarifs proposés par la Satvac le 29 juillet 2016, pour cette première année de gestion « publique » du domaine skiable villarin, allait-on revenir à des prix plus abordables (ceux de la saison 2014-2015), ou bien allait-on constater une nouvelle hausse en prévision d'un premier exercice sans réel point de comparaison ?

L'an passé, la Satvac avait appliqué les recommandations du Syndicat national des remontées mécaniques de France qui indiquaient qu'un forfait saison devait correspondre à 25 « journées skieur ». Cette année, le forfait journée étant de 25,60 € (25 euros l'an passé, + 2,4 %), le forfait saison adulte pour Saint-Colomban suit donc la même progression et passe de 625 à 640 euros (+ 15 euros). Comme l'an passé, des remises étaient accordées en fonction de la date d'achat : 50 % avant le 11 décembre, 30 % entre le 12 et le 17 décembre. Pour les catégories enfant et vermeil (de 5 à 12 ans, et plus de 65 ans), les tarifs saison sont de 558 euros (mêmes remises en avant-saison). Â noter le maintien de la gratuité pour les moins de 5 ans et les plus de 75 ans, et la remise de 50 % pour les personnes handicapées sur les forfaits journée, demi-journée et semaine.

Le forfait saison Sybelles coûte 1 095 euros pour les adultes (+ 2,10 %) et 933 euros pour les enfants et les seniors (mêmes remises en avant-saison). Un rabais « fidélité-Internet » de 50 euros est accordé aux possesseurs du forfait de l'an passé qui règlent en ligne ; ce rabais n'existe plus pour les forfaits de Saint-Colomban (2).

Concernant les autres forfaits Sain-Colomban, il faut débourser 25,60 € pour le forfait journée adulte (22,30 € pour les enfants et les seniors), 49,20 € (43,40 €) pour le forfait 2 jours, 73,80 € (62,80 €) pour le forfait 3 jours, 95,90 euros (82 euros) pour le forfait 4 jours, 113,30 € (96,50 €) pour le forfait 5 jours, 130,60 € (111,20 €) pour le forfait 6 jours, et 149,30 € (127,20 €) pour le forfait 7 jours. Le forfait 4 heures consécutives (qui remplace la demi-journée) coûte 22,90 € (20 euros l'an passé) soit toujours quasiment le coût d'un forfait journée...

L'extension Sybelles pour le détenteur d'un forfait Saint-Colomban coûtera 26,50 €, le Pass famille 459,80 € et le forfait journée débutant (domaine de Rogemont) 12,60 € (11,20 € pour le forfait 4 heures consécutives). Il existe toujours les forfaits « 5 jours de ski sur 7 » (permettant du repos en cours de semaine !) et les tarifs « étudiants ».

Comme chaque année, le domaine skiable des Sybelles avait invité les skieurs à la journée gratuite de pré-ouverture du domaine le 16 décembre (il suffisait de s'inscrire sur Internet pour recevoir une invitation). Mais comme fréquemment (l'an passé déjà...), cette journée a été annulée *« compte tenu des conditions d'enneigement »*. En réalité par absence totale de neige. Pour les internautes toujours, en achetant en ligne le mercredi soir son forfait Sybelles journée pour le samedi suivant, il en coûtera 20 euros au lieu de 43,80 € en caisse le samedi ou les autres jours.

Par ailleurs, les possesseurs d'un forfait saison d'une station de Maurienne, en cours de validité, bénéficient d'une remise d'environ 40 % sur le tarif journée public haute saison pour les forfaits d'Orelle, de Val-Thorens ou des 3 Vallées, durant toute la saison soit des prix de 30 euros pour la journée à Orelle - Val-Thorens et 36 euros pour la journée aux 3 Vallées (il existe aussi des conditions spéciales pour les possesseurs de forfaits séjour de Maurienne de plus de 2 jours). Enfin, la gratuité sera toujours appliquée pour les moins de 5 ans et les plus de 75 ans (justificatif obligatoire).

Pour les piétons, le forfait coûtera 5 euros (aller-retour) pour le télésiège de l'Ormet, et pour les débutants l'accès au tapis l'ourson sera gratuit toute la saison (11 euros l'an passé).

Cette année enfin, pas besoin de se déplacer au Corbier pour acheter les forfaits saison, les caisses des remontées mécaniques de Saint-Colomban étaient exceptionnellement ouvertes le 10 et 11 décembre de 10 heures à 16 heures.

Christophe Mayoux

(1) La saison durera du samedi 17 décembre 2016 au dimanche 2 avril 2017, soit la même date de fermeture que l'an passé, qui tombait un samedi.
(2) Les forfaits peuvent être pris sur www.saint-col-sybelles.ski

On a appris, le 13 décembre, que les forfaits (saison, journée, etc.) spécifiques au domaine skiable de Saint-Colomban ne permettraient plus à leurs détenteurs, comme c'était le cas jusqu'à la saison 2015-2016, d'utiliser le télésiège (TS) de l'Eau d'Olle. Depuis que les liaisons Arvan-Villards sont effectives (2003), à la demande de la commune et avec l'accord (non écrit…) de la Satvac, on pouvait avec ce type de forfaits descendre du col de Bellard (limite de validité de ces forfaits) par Longecombe jusqu'au TS de l'Eau d'Olle et remonter avec cet équipement jusqu'à l'Ouillon. De ce sommet (2 431 m) qui surplombe les pistes alentours (le domaine des Sybelles culminant à 2 620 m, aux Perrons), 3 pistes s'offraient aux skieurs pour descendre à nouveau jusqu'au TS de l'Eau d'Olle, et ainsi de suite. Cette tolérance était incluse dans les tarifs proposés par l'ex-délégataire le 20 janvier 2016, approuvés par le conseil municipal de Saint-Colomban le 29 juillet dernier, et... pratiqués aujourd'hui. Selon la mairie, cet accord avait été récemment reconduit verbalement avant d'être rompu unilatéralement. Désormais il faut donc un forfait Sybelles (valable pour tout le domaine relié) pour emprunter cette remontée mécanique.

■ BRÈVE

➡ **Immobilier.** Depuis Noël 2014, lorsque la résidence du Mollaret (opération les Chalets de Belledonne) a ouvert à la location (par l'intermédiaire de Goélia) une partie de ses logements (38, soit 244 lits), seuls 2 logements supplémentaires ont été terminés portant la capacité d'hébergement à 260 lits (un 3e logement de 8 lits a été acheté comme résidence secondaire). Sur les 64 logements du programme, 11 (représentant 70 lits) sont construits mais pas meublés, et donc non loués, et 12 ne sont pas construits (bâtiment G et H, toute la 3e tranche, représentant 76 lits). Soit 146 lits de perdus (35 % du programme initial), un manque à gagner pour l'économie locale difficile à chiffrer mais bien réel. Depuis 2 ans, à notre connaissance, aucun appartement n'aurait trouvé preneur. Ce qui signifie que, faute de rentrées financières, ces lits ne seront ni meublés ni construits par les promoteurs actuels. La commune de Saint-Colomban a indiqué il y a un an vouloir prendre le relais, mais, depuis, d'autres priorités sont apparues…

Saison hivernale

Un début de saison sans neige

Il n'y a pas eu de neige pour l'ouverture de la saison hivernale fixée au 17 décembre. Depuis quelques années, cette situation n'a rien d'exceptionnel car il faut remonter à la saison 2012-2013 pour retrouver une ouverture dans des conditions normales d'enneigement.

Mais si, jusqu'à présent, la neige avait fini par tomber avant la fin des vacances de Noël, cette fois il n'en a rien été. Â Saint-Colomban, les pistes sont restées fermées 15 jours et dans les autres stations de l'Arvan-Villards, seules des remontées mécaniques situées au-dessus de 2 000 mètres ont fonctionné permettant aux skieurs d'emprunter des pistes aménagées en « couloirs » enneigés…

Le domaine skiable de Saint-Colomban souffre, comme toutes les stations de basse et de moyenne montagne, d'un enneigement de plus en plus tardif : au rythme actuel, les spécialistes estiment que les domaines skiables établis sous les 1 800 mètres n'existeront plus d'ici 10 à 20 ans. Cependant, fait nouveau cette année, la neige manquait même en altitude (à l'Ouillon par exemple) et des stations comme Saint-Sorlin-d'Arves ont été touchées.

On a longtemps cru que la production de neige artificielle pallierait ces dérèglements climatiques. L'an passé, par exemple, pour l'ouverture, à Saint-Colomban, l'ourson avait pu ouvrir parce qu'on avait enneigé sa piste avec de la neige de culture ; même chose sur le haut des Sybelles qui avait été enneigé avec de la neige transportée par hélicoptères… Cette année se sont des camions qui ont approvisionné le bas de Saint-Sorlin (18 décembre). Mais dans l'ensemble, des températures trop clémentes pour la saison, n'ont pas permis d'utiliser efficacement cette technique.

Aussi, certains dans le milieu commencent à s'interroger sur les 20 à 25 millions d'euros sur 6 ans que le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes entend réserver au développement de la neige de culture (plan Neige stations) : *« Cet argent public aurait mieux été utilisé pour un vrai plan neige permettant une diversification des activités afin que chacun puisse vivre et travailler au pays. »*. Ce que conteste évidemment l'initiateur du plan qui estime, lui, que la neige de culture a *« amorti le choc »* de cette ouverture ratée.

Durant les vacances de Noël, l'inquiétude a été vive chez les professionnels, et le recrutement de la plupart des saisonniers a été différé. Le personnel de l'ÉPIC qui était embauché au moment de l'ouverture (15 personnes sur les 35 qui auraient dû l'être, ce qui a permis à la station d'être prête) a été employé à différents travaux : *« aménagements des postes de secours, des cabanes et du bâtiment d'accueil, réouverture de pistes fermées jusque-là car délaissées par la Satvac, coupes de bois, débroussaillage, entretien de la passerelle, etc. »* Mais le 28 décembre, décision a été prise de placer ce personnel en chômage partiel. Les moniteurs avaient des carnets de commandes de cours remplis pour la deuxième semaine des vacances, mais tout a été annulé.

Webcam du site de l'OT

■ *Le front de neige (31 décembre 2016).*

Concernant la fréquentation, il n'y a eu personne au camping (*« manque de neige, pistes fermées, et le 24 décembre et le 31 janvier qui tombaient un samedi »*). Le Mollaret était occupé à 65 % pour la 1re semaine. La Perrière affichait un taux de 10 % pour la 1re semaine et de 67 % pour la seconde. Les gîtes donnés en gestion à M. Barnay (cure de Saint-Colomban, les Moulins et La Pierre) n'ont été loués que la seconde semaine. Les gîtes communaux ont affiché un taux de remplissage de 20 % pour la 1re semaine et 10 % pour la seconde...

Cette année, la saison va donc se réduire aux 4 à 5 semaines de février. Un manque à gagner pour l'ÉPIC de Saint-Colomban que certains chiffrent entre 25 et 30 % du chiffre d'affaires d'une saison normale. Pour février, les premières réservations donnent un taux de remplissage de 20 % au camping. Ce serait *« bien plein »* pour La Perrière et les autres gîtes, et les gîtes communaux seraient loués à 30 et 35 % pour la 1re et dernière semaine de février, 80 % et 100 % pour les deux semaines intermédiaires.

■ BRÈVE

➡ **Espace ski de randonnée**. Un espace ski de randonnée (baptisé « Les Villards Belledonne-Sud ») sera inauguré en même temps que l'ÉPIC de Saint-Colomban, le 14 janvier 2017 à 11 heures sur le front de neige. Cet équipement comprend 3 itinéraires balisés et sécurisés : un parcours relie le départ et l'arrivée du téléski de Rogemont en passant par les Plans ; un autre, au départ de Nantchenu, permet d'accéder sous l'*Auberge du Coin* ; enfin, le dernier se déploie du sommet du télésiège (TS) de La Charmette jusqu'au sommet du téléski de Cuinat, en longeant les crêtes qui donnent sur la vallée du Glandon. Ces itinéraires seront gratuits comme le sont les sentiers de randonnée. Toutefois, pour l'itinéraire TS de La Charmette - téléski de Cuinat, il faudra prendre un forfait de ski spécifique pour pouvoir prendre le TS de l'Ormet et celui de La Charmette. Ces circuits ont été installés par la société Outdoor, la commune de Saint-Colomban étant maître d'ouvrage (coût : 35 000 euros HT).

Dès cet hiver, l'OT proposera de nouveaux objets souvenirs : porte-clés (3,50 €), règles (2,50 €), stylos aimantés (3 euros), briquets (2,50 €), jeux de cartes (4,50 €). Tous ces produits porteront une marque inédite de la vallée des Villards : « Espace Glandon ».

■ Calendrier des manifestations

Durant les vacances scolaires (de Noël et de février), tous les lundis à 18 heures, à la Maison du tourisme, un pot d'accueil (green ou chocolat chauds) permettra de découvrir les activités de la semaine (exceptionnellement celui du 26 décembre aura lieu le 27 décembre) ; tous les mardis : ouverture de la Maison du patrimoine (de 16 heures à 18 heures ; hors vacances scolaires : ouverture sur demande pour des groupes d'au moins 5 personnes) ; tous les jeudis soir : descentes aux flambeaux.

Durant les mêmes périodes, l'atelier de Simon Cartier-Lange est ouvert aux visites (consulter la Maison du tourisme pour les jours d'ouverture). En février, les balades en raquettes accompagnées (annulées à Noël) seront programmées les mardis et vendredis à 13 h 30.

Le 24 décembre à la salle du club enfants les animations (maquillage, projection d'un film, jeux de kermesse, descente aux flambeaux, visite du père Noël suivie d'un apéritif offert à tous) ont rassemblé entre 60 et 70 personnes.

Pour le 31 décembre, à la salle hors sac de La Pierre (au pied des pistes), à partir de 14 h 30, après-midi dédié aux enfants avec maquillage, spectacle de magie avec Melchior (spectacle proposant aussi ventriloquie et sculpture sur ballons) ; descente aux flambeaux, feu d'artifice et apéritif pour tous. Le soir, repas de réveillon dans les différents restaurants villarins et bal de la Saint-Sylvestre organisé par le Club des sports des Villards à la salle des fêtes.

Enfin, lundi 19 (au moment du pot d'accueil...), mercredi 21, jeudi 22 et vendredi 23 décembre une découverte des fenêtres décorées de Noël à travers les différents hameaux de Saint-Colomban a été organisée avec dégustation de vin ou chocolat chauds offerte ; le 27 décembre ce fut la tournée générale des fenêtres de Noël.

Puis suivront :

• **samedi 14 janvier** : inauguration de l'espace ski de randonnée ; apéritif.

• **samedi 21 et dimanche 22 janvier** : week-end de la raquette destiné au grand public agrémenté d'animations, d'apéritifs et de repas.

• **samedi 11 février** : grand prix de ski des Villards organisé par le Club des sports des Villards.

• **mardi 14 février** : Saint-Valentin.

• **jeudi 16 février** : après-midi de ski-joëring sur le front de neige ; maquillage pour enfants, vente de gâteaux et de crêpes par l'association le Sou des écoles.

• **mardi 21 février** : grand loto de l'hiver.

• **jeudi 23 février** : Kid's Villards, journée dédiée aux enfants avec maquillage, structures gonflables, ateliers manuels, etc.

• **dimanche 26 février** : 18e Sybelles-Villarinche.

• **mardi 28 février** : Mardi Gras, maquillage et initiation à la danse orientale ; spectacle sur le front de neige.

• **jeudi 2 mars** : initiation au biathlon sur le front de neige. Challenge « Sous les étoiles », la Nocti'St-Col, épreuve de ski de randonnée, en relais, par équipe de deux.

• **du vendredi 24 au dimanche 26 mars** : le Sud-Ouest est à l'honneur à l'Ouillon, autour du rugby et des ferias ; sur les pistes de l'Ouillon en journée et en station en soirée.

Des Pères Noël à tous les carrefours

En ville ils ont, à peu de choses près, le même manteau, la même allure, la même posture. Les trois-quarts du temps, on les voit escalader un balcon, immobiles, le regard tourné vers une cheminée sans fumée avec une hotte dans le dos. Entre le Chef-Lieu (Saint-Colomban) et l'Église (Saint-Alban),une nouvelle génération d'hommes à la barbichette blanche et au joues rouges a fait irruption tout au long de la journée du 10 décembre, nés de l'imagination fertile de la Fine équipe. Cette toute nouvelle association villarinche (*) de ladies et de gentlemen bricoleurs, créée cet été sous l'impulsion de Stéphanie Lafaury (la petite-fille de Denise et Colomban Bozon, Martinan), a pris le parti d'égayer (à prix réduit) la communauté villarinche qui ne supporte pas d'être taxée, avant l'heure, de retraitée pépère. Alors, dans un bel élan de créativité, ces décorateurs ont décidé de recueillir toutes sortes de matériaux qui dormaient au fond d'une armoire ou dans le tiroir des inutilités. Car tout se recycle et se transforme avec la volonté, le désir de bien faire, d'ajouter une touche de gaieté dans les hameaux de montagne qui s'apprêtent à fêter la trêve de Noël, cette fête de la nativité synonyme de paix sociale et d'espérance en une vie meilleure. Par conséquent, ne soyez pas surpris si vous tombez nez-à-nez avec ces petits Pères Noël au visage poupin, tout droit sortis d'une bûche de frêne. Ils balisent la route illuminée de guirlandes et de boules multicolores. Et n'oubliez pas d'aller découvrir les décorations somptueuses de la Maison du tourisme. Du sol au plafond, que d'inventivité ! De quoi bien finir l'année et attaquer la suivante avec bonne humeur.

Claude Gauterin

(*) L'association La Fine équipe, qui a élu domicile au Martinan (salle Jeannolin), est ouverte à tous moyennant une légère cotisation. Il est fait appel aux dons de petits objets tels que tissus, boutons, petite quincaillerie, bois, petits meubles mis au « placard », etc. De belles réalisations en perspective. Pour plus d'information, un site Internet sera bientôt à la disposition des Villarins.

M. Donda

■ *Sur la fenêtre de la mairie de Saint-Alban.*

Téléthon

Une marche dans la bonne humeur pour une belle cause

En dehors du 15 août et des rendez-vous festifs et sportifs, quand les habitants des Villards se mobilisent aussi pour une bonne cause, les querelles du moment s'effacent comme par enchantement. Ce fut encore le cas pour le Téléthon.

La gelée blanche et les piqures mordantes du froid qui se moquaient des rayons du soleil, n'ont pas altéré la joie des enfants et la bonne humeur des parents et grands-parents, en route pour une marche à pied. Ce préambule sous la forme d'un aller-retour entre Saint-Colomban et Saint-Alban se déroula sous un ciel océanique.

Beau trait d'union ma foi pour des Villarins qui ne désarment pas et qui s'accrochent toujours à un avenir meilleur. La paix sociale et le rire ne sont-ils pas les meilleurs médicaments contre la sinistrose ? Et quand les jeunes retrouvent la confiance et se sentent aimés tout devient un peu plus facile moralement.

Tout au long du parcours, les randonneurs-flâneurs ont contemplé maisons, gîtes et jardins tout en ayant une pensée et parfois un bonjour pour ceux qui vaquaient à leurs occupations.

Au Bessay, Jocelyne Martin-Garin reçut des compliments pour la décoration de Noël d'une barrière en bord de route. Des branches d'épicéa accrochées par un fil avec des boules et des étoiles multicolores. La beauté dans la simplicité. Il faut dire que son époux Michel a aussi des mains « artisanales » et une ingéniosité artistique. C'est aussi un photographe inspiré, dusse sa modestie naturelle le mettre dans la gêne. Ils sont comme ça les Savoyards !

Énorme éclat de rire une vingtaine de mètres plus loin quand Béatrice Darves-Bornoz, délaissant ses derniers géraniums, vint à la rencontre de sa voisine, de Jacqueline Dupenloup et de Stéphanie Lafaury. Séance d'embrassades chaleureuses puis, s'adressant à l'épouse de Jacques Lafaury, commissaire-priseur à Chambéry, elle déclara tout de go : *« Alors et ton association Grain de folie, ça continue à bien marcher ? – Comment Grain de folie ? Mais non, c'est la Fine équipe et on ne joue pas si mal que ça ! »*

La confusion ne s'arrêta pas là puisque, quelques secondes plus tard, un journaliste retraité, un peu rêveur, récidiva sans le faire exprès en baptisant ce club « La Belle équipe » qui est en réalité le titre d'un film avec Jean Gabin ! Au même moment on entendit une détonation « carabinesque » digne des Tontons flingueurs chers à Michel Audiard. Le lendemain on apprendra qu'un daguet de 18 mois était tombé au « champ d'honneur ».

Une fois le tournoi de belote terminé et les lauréats récompensés, on se rendit la nuit venue, munis de nos lanternes d'Extrême-Orient, sous la voûte céleste. Elle s'éclaira peu à peu de tournoiements magiques, montgolfières naines animées par le souffle d'une flamme divine. Les plus hautes s'égarèrent entre les étoiles vers des horizons lointains. Quelques-unes, en panne de sens, lentes et ternes, s'écrasèrent pitoyablement sur les gravillons d'un parc à voitures. Ces chinoiseries inattendues, comme l'arrivée d'un clébard qui vous jappe au nez, déclenchèrent évidemment quelques moqueries et quelques rires. Autant de pitreries de bon aloi à l'égard de ces malheureux pilotes désarçonnés, cloués au sol.

Sur ce, à l'année prochaine, avec peut-être en première partie, le retour des ballons gonflés à l'air pur qui crèvent d'envie de voyager le plus loin possible !

En guise de remerciements

Les bugnes goûteuses d'Annie Bordas, les tuiles savoureuses de Monique Pautasso, le vin chaud de Marc Vuillermoz, les bonnets de laine de Georges Quézel-Ambrunaz, président de l'Association des amis des Villards, ont contribué à collecter de l'argent pour la recherche médicale. Le bénévolat résiste tant bien que mal et l'association des Villarins et de leurs amis perdure grâce à Albert Cartier, Martine Ferroud, Gilbert Pautasso, Flavien Arioli et tous les oubliés qui apportent un soutien efficace et discret. Ils méritent des remerciements.

Au premier chef de l'esprit de solidarité, il y a un manager hors pair qui a beaucoup donné de sa personne depuis tant d'années qu'on ne les compte plus. Jean-Marc Bordas, c'est de lui qu'il s'agit, est, rappelons-le, à l'origine de nombreuses initiatives collectives dans le sillage de Pierre Bozon, Maurice Frasse, Philippe Mouterde, Albert Cartier, Emmanuel Favre-Tissot (dit Manet) Christophe Mayoux, etc. : fête du pain, opération Vallée propre, la chorale la Villarine, les corvées de débroussaillage, l'installation de bachats, de bancs de bois, d'une croix au Balais, de panneaux d'orientation sur les petits sentiers communaux, etc.

Jean-Marc Bordas n'a pas pris totalement sa retraite mais s'est accordé une pause auprès des siens et c'est bien normal. Car le voilà aussi grand-père. Un moment important à célébrer dans une vie familiale, le plus longtemps possible. Mais c'est sûr, quand il ne sera pas dans son jardin à pourchasser les vilains petits mulots qui s'en prennent à ses scaroles, on le reverra sans doute, prêt à donner un peu de temps pour une nouvelle aventure.

Claude Gauterin

J.-M. Bordas

■ *L'équipe des bénévoles.*

Remarquable élan de générosité

Cette année encore, les Villarins ont démontré leur générosité et leur solidarité lors du Téléthon 2016 (3 décembre), et 2 028 euros (1 337 euros collectés grâce aux activités proposées et 691 euros de dons) seront remis à la section départementale de l'Association française contre la myopathie. Cette somme tient compte des remboursements des frais engagés (repas, activités, etc.) ainsi que des subventions (100 euros chaque fois) reçues des deux mairies villarinches et de l'Association des amis des Villards.

L'équipe des bénévoles du comité d'organisation (Viviane et Flavien Arioli, Colette et Manet Favre-Tissot, Albert Cartier, Monique et Gilbert Pautasso, Martine Ferroud, Annie et Jean-Marc Bordas, Georges Quézel-Ambrunaz) avait programmé un rendez-vous à la salle des fêtes de Saint-Colomban à partir de 13 h 30. A 14 h 30 eut lieu le départ de la marche (aller-retour entre les deux communes) ponctuée à 18 h 30 par un lâcher de lanternes (2 euros pièce). Tout l'après-midi, à la salle des fêtes, furent organisées une récupération de téléphones mobiles usagés, une permanence pour les dons, la vente d'articles à la boutique du Téléthon, et une vente de vin et chocolat chauds. Environ 80 Villarins ont participé aux diverses activités proposées l'après-midi durant, dont un tournoi de belote (de 14 h 30 à 18 heures, inscription : 10 euros par équipe) que Gilbert et Liliane Émieux ont remporté devant Daniel et Marie-Jo Paret-Dodon, Manet et Colette Favre-Tissot et Stéphanie Favre-Tissot et Paul Favre-Alliance. Â 19 h 30, un repas (soupe, tomme et compote pour 15 euros) a réuni 46 convives.

Naturellement, les organisateurs *« remercient tous ceux qui se sont impliqués, et les commerçants et les entreprises qui ont donné des lots »*.

Christophe Mayoux

Club des sports

Changement d'entraîneur

Le Club des sports des Villards a commencé sa saison de ski avec du changement chez les entraîneurs.

Cédric Fleury (de l'École de ski (ESF) de La Toussuire), 23 ans, qui était second entraîneur depuis 2 saisons au club, a été promu entraîneur principal, avec pour mission de continuer le très bon travail que son prédécesseur, Valentin Rochat, a entrepris les années précédentes. Cédric Fleury aura comme second entraîneur Yannick Bellissand (ESF de La Norma), 24 ans, ancien coureur de haut niveau, qui débute dans ce rôle d'entraîneur. Le club possède des entraîneurs jeunes et dynamiques, qui devraient permettre à ses 26 licenciés d'atteindre des sommets.

Aujourd'hui, les entraînements se font sur les pistes d'Orelle et de Val-Thorens les samedis et dimanches, en attendant l'ouverture du domaine skiable de Saint-Colomban.

Cette année, l'effectif du club est en légère baisse (4 départs pour une arrivée). Parmi les 26 licenciés qui ont entre 8 et 21 ans, on en compte 4 qui résident à Saint-Colomban à l'année, 14 qui habitent sur le canton de La Chambre, et 8 qui sont en résidence secondaire aux Villards venant de Grenoble, Annemasse, Valence, etc.

Le club des sports continuera à proposer des animations cet hiver. Après la tenue du bal du 31 décembre, ce sera l'organisation du grand prix de ski des Villards (le 11 février 2017), une vente de boudin (le 19 février), l'organisation des slaloms (en nocturne, tous les jeudis des vacances de février), et la course du 1er mai qui aura lieu le 30 avril (si l'enneigement le permet). Nous souhaitons à tous les licenciés une bonne saison, et une bonne saison aussi à tous ceux qui nous soutiennent.

Julien Donda(*)

(*) Président du Club des sports des Villards.

■ BRÈVES

➡ **Trail**. Benoît Paret (Martinan), qui a remporté en juillet dernier l'édition 2016 du trail La Villarinche, s'est classé 9e (7e dans la catégorie senior) du Marathon international du Beaujolais qui s'est déroulé le 19 novembre dans la région de Villefranche-sur-Saône. Benoît Paret a bouclé les 42,195 km en 2 h 43 min (soit 15,48 km par heure). Il y avait 1 731 coureurs au départ. – *(C. Mayoux.)*

➡ **Trail (bis).** Créé en partenariat avec Maurienne Tourisme, le Challenge trail des pays de Maurienne regroupe dans un classement général l'ensemble des résultats des compétitions de trail organisées en Maurienne. L'an prochain, les organisateurs des épreuves qui adhéreront à ce challenge devront reverser 1 euro par inscription pour doter les prix de la finale (en 2016, les organisateurs devaient fournir des lots). L'OT des Villards a donc décidé d'augmenter de 1 euro le tarif de l'inscription à l'édition 2017 de La Villarinche.

➡ **Chasse**. Â Saint-Alban, un bilan de la saison de chasse établissait (mi-décembre) à 12 sangliers, 2 lièvres, 13 cervidés, 7 chevreuils et 35 chamois le tableau de chasse. Â Saint-Colomban, l'ACCA n'a pas répondu à notre demande d'information.

➡ **Distinction**. Le 6 décembre dernier à la préfecture de Saint-Etienne (Loire), a eu lieu la remise des prix du 7e concours « Initiative « O » féminin » qui est organisé par la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le 8 novembre, sur les 152 candidatures initiales, un jury de présélection en avait retenues 16 dont celle d'Aurore Pollet de la Montagne chocolatée (boulangerie-épicerie du Comberousse) qui a été nominée dans la catégorie « territoire rural ». Aurore Pollet a également été lauréate 2016 des « Inédits des neiges », créés par la CCI Savoie, qui *« récompensent les actions remarquables, insolites, « extra » ordinaires de toute la palette des métiers du tourisme »* et dont les prix ont été remis à Val-d'Isère au moment où se déroulait le Critérium de la première neige. Une belle reconnaissance pour son activité de chocolatière installée à Saint-Colomban depuis le printemps 2015. Dans une petite interview postée sur sa page Facebook, Aurore Pollet se dit *« très honorée et très heureuse d'avoir réussi à convaincre des gens avec* [sa] *petite chocolaterie en haut de la montagne. C'est valorisant et ça fait plaisir »*, ajoutant qu'elle a voulu ancrer dans le village son *« projet au point de vue chocolaterie, et faire plaisir aux touristes comme aux locaux avec des produits faits maison »*. Pari réussi.

Vallée propre

Une action tardive mais efficace

Lancée en 1997 par les magasins Leclerc, l'opération « Nettoyons la nature » s'est déroulée aux Villards le 29 octobre (les 24 et 25 septembre 2016 sur le plan national). Comme la journée Villards vallée propre, dont elle est complémentaire, cette action a été organisée par l'Association des amis des Villards.

Les endroits nettoyés allaient de Saint-Alban (vers le Glandon) aux cols de la Croix-de-Fer et du Glandon (avec une collecte autour du barrage de Grand-Maison), et les habituels « points noirs » liés à la fréquentation estivale, à savoir le plan d'eau, La Perrière, et le front de neige.

Bien que cette journée de bénévolat ait fait l'objet d'une forte publicité (sites Internet de la mairie de Saint-Alban et de la Maison du tourisme, blog de Michel Donda), le groupe ne comprenait, hélas, que 12 personnes (que l'on a l'habitude de voir pour ce genre de « corvée », dont la petite-fille de Monique et Jean-Luc Pluyaud, très motivée, un espoir pour les années futures). Elles étaient réparties en équipes de 2 ou 3 sur l'ensemble des secteurs choisis, Manet Favre-Tissot assurant le ramassage des sacs collectés (fournis par Leclerc qui a également fourni gants, chasubles blanches de sécurité pour nettoyer le long des routes, banderole de communication) au volant d'une camionnette mise à disposition par la commune de Saint-Colomban. (Cette année, les conteneurs semi-enterrés dans les hameaux ont permis d'éviter d'aller tout déposer à la déchetterie.)

Ces journées de nettoyage ne sont pas inutiles. Incontestablement on observe moins de gros détritus, même si subsistent encore ça et là des petits déchets alimentaires (essentiellement des résidus jetés par les cyclotouristes) et quelques pneus, tôles, etc. (environ 3 sacs complets ont été ramassés le long des routes). Mais dans l'ensemble, avec ces corvées, qui se font dans presque toutes les stations (*), les alentours des sites villarins les plus fréquentés retrouvent une certaine propreté.

Vers midi, tous les participants se sont regroupés dans la salle du club enfants (sous la mairie de Saint-Colomban) où Bernadette Perrier et Paul Long avaient préparé un casse-croûte offert par l'association (salade, saucissons à cuire et pommes de terre, fromage et tropézienne).

Cette journée a bénéficié d'un temps de fin d'été acceptable, mais les quarante centimètres de neige du 10 novembre sont venus rappeler qu'organiser une telle opération en automne reste à la merci du temps. D'où l'idée mainte fois débattue mais jamais tranchée de fusionner Villards vallée propre et Nettoyons la nature en une seule journée, plutôt au printemps, sans trop se préoccuper d'une date idéale qui permettrait une forte mobilisation des bénévoles villarins, une ambition qui restera encore longtemps un vœu pieux...

Christophe Mayoux

(*) Dans les autres stations des Sybelles ces opérations se déroulent la plupart du temps au printemps et souvent avec l'aide des employés des remontées mécaniques. Dans la petite station béarnaise d'Artouste, des bus acheminent sur les secteurs à nettoyer les bénévoles qui se voient offrir un forfait de ski en récompense. Cause ou conséquence, en 2015-2016, 160 kilos de déchets ont été enlevés par (probablement) plus d'une douzaine de bénévoles.

Déchets ménagers

Une taxe instaurée en 2017

Le 1er janvier 2017, la collecte et le traitement des déchets ménagers (et assimilés) devient une compétence de la communauté de communes du canton de La Chambre (4C) qui devra choisir entre deux modes de recouvrement du coût de ce service : soit l'instauration d'une redevance, soit l'instauration d'une taxe.

La taxe est calculée sur la moitié de la valeur locative servant de calcul à la taxe sur le foncier bâti, multipliée par un pourcentage ; la redevance est calculée en fonction des services rendus ; elle peut avoir une part fixe et une part proportionnelle au nombre d'habitants du foyer.

La décision d'instaurer l'un ou l'autre système doit être prise avant le 15 janvier 2017 pour une application immédiate, le taux devant dans ce cas être fixé avant le 31 mars 2017. Toutefois, si les réflexions n'aboutissent pas pour cette date, une dérogation est possible jusqu'au 15 octobre 2017 pour une application au 1er janvier 2018. Pendant cette année de transition, les systèmes mis en place précédemment par les communes subsisteront mais les produits perçus devront être transférés à la 4C, via une baisse des attributions de compensation de chaque commune.

Jusqu'à présent, sur les 14 communes de la 4C, 5 ont instauré une taxe, 7 une redevance, et les 2 communes villarinches prenaient en charge cette dépense dans le budget général des communes. Cette solution ne sera plus possible en 2018.

Une commission (*) réunie le 14 novembre se serait plutôt prononcée pour une décision avant le 15 janvier 2017 et pour l'instauration d'une taxe (13 voix pour) plutôt que d'une redevance (1 voix). Son taux sera à déterminer, mais un taux unique de 8,98 % permettrait à la 4C de couvrir l'intégralité de la dépense, un taux différencié permettrait de couvrir les dépenses commune par commune. Une harmonisation progressive est possible sur 10 ans.

Â Saint-Alban, le conseil municipal travaillera à partir de ces éléments, en ayant conscience que les charges des ménages vont augmenter malgré le maintien des taux d'imposition communaux. (Cette taxe devrait représenter moins de 100 euros.)

Â Saint-Colomban, le conseil municipal a décidé (**) l'instauration d'une taxe en 2017 avec une répartition 50 % pour le contribuable et 50 % pour le budget communal.

Dans les deux communes, des élus regrettent l'insuffisant travail des commissions communales des impôts qui fait qu'aujourd'hui les valeurs locatives ne sont pas toujours en adéquation avec les catégories dans lesquelles devraient être classées les habitations.

Dans les mois à venir cette affaire devrait faire l'objet de nombreuses discussions et interrogations.

(*) Philippe Martin-Cocher était présent pour Saint-Colomban.

(**) 5 voix pour, 1 voix contre : Patrick Martin-Fardon, et 3 abstentions : Cédric Émieux, Anne-Karine Favre-Bonté, Sandrine Ramos Camacho (séance du 17 octobre 2016).

CCAS

Voyage à Turin et repas annuel

Le 27 septembre, à l'initiative des CCAS de Saint-Alban et de Saint-Colomban, 49 personnes (un bus quasiment complet) ont passé la journée en Italie en empruntant le tunnel du Fréjus.

Partis à 8 heures de Saint-Colomban, les participants ont fait une halte matinale à Suse pour du shopping appréciant au passage son marché hebdomadaire. En fin de matinée, réapprovisionnement en alcools et panettones accompli, le groupe a pris la direction de Novalaise pour une découverte de la gastronomie italienne (à midi, 9 plats furent servis, des antipasti au dessert) dans le restaurant réputé de l'*Auberge de la Poste*.

En début d'après-midi, direction Turin et son centre-ville avec la visite du musée Égyptologique qui possède l'une des plus grandes collections égyptologiques du monde (après le musée Égyptien du Caire) avec 6 500 œuvres exposées et 26 500 en réserve. Fondé en 1824 par Charles-Félix de Savoie, ce musée est l'un des premiers musées italiens à avoir été partiellement privatisé en décembre 2005. (Jean-François Champollion a étudié des documents du musée de Turin pour ses recherches sur les hiéroglyphes.) Sa fréquentation ce jour-là (jour de semaine), notamment par des Italiens, a étonné plus d'un visiteur...

En fin d'après-midi, les villégiateurs villarins ont parcouru les places turinoises des alentours, certains ne résistant pas à la dégustation des traditionnelles glaces italiennes. En début de soirée le retour s'est effectué par le même itinéraire terminant ainsi une bien belle escapade.

Une douzaine de jours plus tard (8 octobre) la plupart de ces Villarins se sont retrouvés pour le repas des anciens.

Depuis quelques années, le constat est le même : il y a bien moins de monde à ce rendez-vous annuel que ce qu'on a pu connaître dans les années 2000. Néanmoins la baisse semble se stabiliser puisqu'il y avait 82 personnes (dont 1/3 de Saint-Alban) dans la salle des fêtes de Saint-Colomban, ce qui est comparable à 2014 (75 convives) et 2015 (85 convives). La vallée des Villards semble donc suivre la tendance observée sur le plan national qui veut que toutes les animations, qu'elles soient gratuites ou payantes, connaissent une baisse de popularité.

Après l'apéritif (une marquisette, qui a étonné certains, accompagnée d'amuse-bouches) les invités ont été accueillis par les maires Jacqueline Dupenloup (Saint-Alban) et Pierre-Yves Bonnivard (Saint-Colomban) qui ont dû quitter l'assemblée avant la fin du repas pour se rendre à Vaujany pour assister à une « Veillée en Belledonne » co-organisée par Allemond une commune limitrophe de Saint-Colomban et partenaire régulier de la fête du col du Glandon (fin août).

Au menu du repas préparé par Patrick Martin-Fardon (l'*Hôtel de la poste*) : assiette gourmande de canard, suprême de pintade aux chanterelles accompagné d'une tourte bourbonnaise (pommes de terre, poireaux, oignons) et ses petits légumes, cannelé de polenta, fromage blanc ou sec ; un mœlleux au chocolat et sa crème anglaise et glace à la vanille, puis café et champagne (à la place du cerdon de l'an passé). Le vin blanc était de Chignin (Savoie) et le vin rouge des Côtes-du-Rhône.

L'animation musicale (danses et chants) conçue et réalisée comme à l'accoutumée par Sylviane Marquis a battu son plein jusqu'en fin d'après-midi, chacun ayant pu apprécier notamment à sa juste valeur le rock dansé par Émile et Christiane Quézel-Yoyon, seuls sur la piste, sous les applaudissements.

Â la tombée de la nuit, vint alors le temps de prendre congé car pour la deuxième année consécutive, le repas du soir n'a pas eu lieu.

Christophe Mayoux

C. MAYOUX

■ *Le voyage à Turin (ci-dessus), et le repas des anciens (ci-dessous).*

ANCIENS COMBATTANTS

Dans la neige et dans le froid

La cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 a réuni autour des anciens combattants une bonne partie de la population villarinche. La présence des élus, des pompiers, des écoliers accompagnés de leur institutrice ainsi que des musiciens de l'*Écho des montagnes* témoigne d'une volonté forte de ne pas oublier le sacrifice des disparus de la Première Guerre mondiale.

Gilbert Émieux, président des anciens combattants de la vallée des Villards, a remis aux écoliers des bougies que ceux-ci ont déposées au pied des monuments aux morts pour que jamais ne s'éteigne le souvenir des jeunes villarins morts pour la France.

Â Saint-Alban, Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, a évoqué, par la lecture de deux lettres conservées par des familles des Villards, le terrible quotidien de ces jeunes qui loin de chez eux vivaient un cauchemar sur le front et essayaient de cacher une souffrance qui transparaissait cependant dans chacun de leurs mots :

« En ce jour de commémoration de l'armistice, je voudrais très simplement vous lire deux textes que vous ne trouverez pas dans les livres d'histoire. D'abord une simple phrase, extraite d'un courrier de Louis Frasson-Grange à sa sœur Alexandrine en mars 1916 : « Ma bien chère sœur, je te promets qu'il vaudrait mieux travailler comme un malheureux au Villard, charrier des ballots de foin du fond de Norcombe (*) que de faire ce que nous faisons ici. » *Ensuite, la lettre douloureuse d'un jeune villarin, du Premier-Villard aussi, à sa promise :* « J'arrive et je repars pour la première ligne. Je crois inutile de te dire où je vais, dans la boue jusqu'au cou et peut-être à la mort. C'est horrible. Les copains sont en ligne depuis x jours et ne peuvent plus tenir. C'est honteux de voir choses pareilles, on ne voit que des loques d'hommes, des boules de terre ; nous sommes de pauvres innocents... » *La lettre se terminait par :* « Je t'écrirais si je reviens. » *Il est revenu... C'est un grand honneur pour moi aujourd'hui de lire sa lettre, porteuse de tant de courage et de tant de compréhensibles interrogations. »*

En comparaison de ces mots poignants qui disent le malheur et l'imbécillité de la guerre, le message du secrétaire d'état aux anciens combattants, est apparu bien « lointain ». Il rappelait pourtant une terrible réalité : *« Le 11 novembre 1918 annonçait la fin des combats que personne n'osait plus espérer. Cette date mettait fin au long cortège de morts, de blessés, de mutilés, de traumatisés, de veuves et d'orphelins qui accompagnait la Grande Guerre depuis plus de quatre ans. »*

La Marseillaise, entonnée par les enfants, a été reprise à l'unisson par le public. Â la fin de la cérémonie de Saint-Colomban, l'assistance s'est rendue à l'*Hôtel de la poste* pour le traditionnel vin d'honneur offert par la municipalité hôte.

Chantal Frasse-Sombet

(*) Norcombe : lieu-dit de Saint-Alban situé en contrebas du chemin qui relie Le Premier-Villard à la chapelle des Voutes.

■ *Â Saint-Colomban, avec les enfants de l'école.*

C. Frasse-Sombet

■ *Â Saint-Alban.*

PATRIMOINE ET CULTURE

Recherche bénévoles désespérément

Une douzaine d'adhérents de l'association Les Villards patrimoine et culture, convoqués le 5 novembre dernier, ont dressé le bilan de leurs activités dont les principaux éléments (notamment sur le four à pain) ont été publiés dans *Le Petit Villarin* numéro 177 (septembre 2016).

On retiendra que les conférences qui attirent très peu de monde ne seront pas reconduites en 2017. Si l'association souhaite publier un livre sur les poilus villarins, suite à ses recherches, il faudra qu'elle dépose un dossier en 2017 pour obtenir une subvention (l'exposition sur ce thème se poursuivra l'an prochain).

La Maison du patrimoine ouvrira pendant les vacances d'hiver et un appel a été lancé pour tenir les permanences (Monique Pautasso en assurera quelques-unes avec Martine Ferroud qui sera également – faute de volontaires – présente tous les dimanches matin de 11 heures à midi au pot d'accueil de Goélia).

Le principe de la visite des hameaux est renouvelé l'an prochain sur les deux communes avec une possible nouveauté : la visite des moulins du Premier-Villard.

Le jour du 15 août, Martine Ferroud souhaiterait que le défilé passe dans le Chef-Lieu pour que des personnes costumées soient présentes sur la place.

L'animation « De clochers en clochetons » (thème : « La montagne au féminin ») a attiré 54 personnes aux Villards. L'assemblée a remercié Irène Maquet, Stéphanie Lafaury, Françoise Darves-Blanc, Aurore Pollet, Alexandra Favre-Bonté, Jacqueline Dupenloup, Marie-Thérèse Ledain, Françoise Vanini, Danièle Nicol qui ont, à cette occasion, témoigné sur leur vie de femme, ou porté le costume, ou exposé leurs peintures.

Dix personnes ont participé à la sortie à Montricher et Bramans ; l'an prochain, une sortie est prévue à Hautecombe et à Chanaz lors de la journée du patrimoine (septembre).

L'association a été sollicitée pour recevoir des dons pour la restauration de l'église de Saint-Colomban, et les transmettre à la Fondation du patrimoine (comme cela s'est fait pour l'église de Termignon). Une convention serait signée. Un dépliant sera largement diffusé qui expliquera la marche à suivre pour effectuer ces dons. Les membres de l'association ont approuvé cette mission.

L'association a reçu une subvention de 1 205 euros de la commune de Saint-Colomban (aucune demande n'a été déposée à Saint-Alban) et des dons d'objets de Liliane Darves-Blanc, Stéphanie Lafaury, Christophe Mayoux, Marie-Christine Carrara, Simone Favre-Teylaz, Geneviève Tardy. (Simone Quézel-Ambrunaz recherche un bouchon et son système métallique pour baratte hexagonale qu'elle offrirait ensuite à la Maison du patrimoine.) Cette réunion s'est terminée par la projection d'un diaporama sur les costumes exposés à Yvoire, réalisé par Patrice Gérard *(lire page 9)*.

OFFICE DE TOURISME

Bientôt sous la gouvernance de la 4C

La prolongation d'un an du CDD d'Aurore Poix (décidé le 23 août dernier) n'étant pas légal (le cumul de deux CDD ne peut excéder 18 mois), trois possibilités s'offraient au comité de direction pour régler la question : proposer à Aurore Poix un CDD de 6 mois ; lui proposer un CDI ; recruter une nouvelle personne.

La proposition de Pierre-Yves Bonnivard, président du comité de direction, de proposer un CDI a suscité diverses réactions. Martine Ferroud : son travail a-t-il été évalué et correspond-il aux attentes de l'OT ? ; Bernard Paret : il serait préjudiciable de recruter juste avant la saison une nouvelle personne sachant que Mme Poix connaît tout du fonctionnement de la structure ; Patrick Martin-Fardon : quels sera le sort des salariés après le transfert de la compétence tourisme à la 4C ?

Cette dernière interrogation a ouvert la discussion sur le sort des trois OT du canton au 1er janvier 2017. Celui de Saint-François-Longchamp (station de tourisme) est en cours de classement (en catégorie I) ; il gardera son autonomie et sera géré par la commune. Les OT des Villards et du canton de La Chambre ont le choix : soit ils restent ce qu'ils sont (dans ce cas le comité de direction de l'OT villarin, aujourd'hui composé d'élus villarins, sera composé d'élus de la 4C) ; soit l'OT villarin devient l'OT de la 4C et l'OT du canton de La Chambre se transforme en bureau d'informations touristiques.

Compte tenu de ces modifications, Martine Ferroud s'est demandée comment les élus communautaires allaient apprécier la mise en place d'un CDI juste quelques semaines avant le transfert de compétence. Mais ils seraient déjà informés de cette éventualité... Estimant qu'un deuxième emploi en CDI était justifié même si la structure devait devenir un bureau d'informations touristiques, Jacqueline Dupenloup a affirmé que la transformation de l'OT villarin en OT intercommunal serait une bonne chose pour les Villards : un pôle reconnu en montagne et un rôle à jouer par rapport aux communes voisines. Des pistes touristiques seraient à développer avec les autres communes pour faire aboutir un vrai projet touristique et sortir ainsi du seul tourisme hivernal. Stéphane Pezzani a émis des réserves sur cette proposition mettant en doute la volonté des communes du bas d'adhérer à cette idée.

Finalement, l'unanimité s'est faite pour conserver deux structures autonomes sous la gouvernance de la 4C (idée entérinée par la 4C le 6 décembre 2016 ; les financements attribués à l'OT par la 4C seront déduits des attributions de compensation des 2 communes villarinches...). Cette question tranchée, le comité de direction a ensuite approuvé l'attribution d'un CDI à Aurore Poix (effectif à partir du 7 décembre 2016).

Le comité de direction a également décidé de verser l'indemnité de conseil 2016 au percepteur (199,99 €). Puis, au cours de la discussion sur les animations prévues cet hiver par l'OT, Jacqueline Dupenloup a suggéré qu'il serait intéressant de contacter Serge Duverney-Prêt pour une séance de dédicaces dans la station de son livre « Échappées Blanches » ; Martine Ferroud a lancé un appel aux bénévoles pour tenir la permanence de la Maison du patrimoine ; et Claire Martin-Cocher a estimé, rapportant un peu en cela l'avis général, que les animations n'étaient pas très attractives. Sur ce point, un responsable nous a indiqué qu'on *« allait mettre en valeur ce qu'on a, sans avoir besoin de financements importants »*.

Robert RICHARD
TAXI JOUR ET NUIT
73130 SAINT-MARIE-DE-CUINES
Tél. 04 79 59 48 78
Port. 06 60 07 53 77 ou 06 61 50 23 83

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Énergies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

COSTUME VILLARIN

Un costume villarin exposé à Yvoire

Cette fois ce n'était pas à Chambéry (*), mais à Yvoire, dans le cadre magnifique de la rive savoyarde du lac Léman, à La Châtaignière-Rovorée, domaine départemental d'art et de culture, qu'avait lieu, du 1er juin au 31 octobre, une exposition consacrée aux costumes des pays de Savoie (des deux départements).

Cette exposition intitulée « Tiré à 4 épingles ! » avait été conçue par le musée Savoisien de Chambéry, actuellement fermé pour rénovation. La douzaine de costumes complets présentés sur des mannequins, ainsi que les poupées et les pièces éparses, provenaient en majeure partie de ses collections. L'ensemble, datant des XIXe et XXe siècles, auquel il faut ajouter les gravures, images, peintures, photographies, sculptures de la même période, devait permettre aux visiteurs de s'interroger sur la place et la perception du costume selon que l'on considère une communauté (provisoire et commune) ou le monde extérieur, savoyard ou non.

Au sein des communautés le costume est vêture et parure. En tant que vêture, en plus de son rôle protecteur, il est déjà marqueur d'appartenance. Mais c'est surtout lorsqu'il est parure qu'il témoigne du goût, du degré d'inventivité individuelle ou collective, du statut marital, de la richesse, du respect du deuil et du temps liturgique… Là, l'individualité communautaire se fond dans l'unité.

Si chaque commune ne possédait pas toujours son propre costume (exemple : Beaufort et Villard-sur-Doron avaient le même), la diversité était grande ; nous n'avons malheureusement pas (ou plus) toutes les « clés de lecture » qui nous aideraient à mieux connaître la signification de codes souvent complexes, n'étant pas en présence d'uniformes.

Au début du XXe siècle, voyageurs, écrivains, ethnologues, peintres, photographes, s'intéressèrent à la Savoie et à ses costumes traditionnels. Certains effectuèrent un travail de sauvegarde en les étudiant avec minutie, d'autres privilégièrent le pittoresque ou l'exotisme. L'exposition citait trois « artistes-ethnographes » particulièrement remarquables : Estelle Canziani, André Jacques et André-Charles Coppier.

En 1892, à l'occasion de la visite du président de la République Sadi Carnot, des personnes venues des différentes vallées étaient fières de porter leurs costumes locaux, de même que plus tard, à partir de 1920, lors des fêtes du costume dans différentes villes de Savoie. Mais après le centenaire du rattachement de la Savoie à la France en 1960, le costume tarin avec la frontière s'imposa de plus en plus et finit par devenir le symbole de la Savoie toute entière. C'est celui que l'ont vit sous une forme stylisée, lors des jeux Olympiques d'Albertville, en 1992, reléguant tous les autres à l'arrière-plan. Un exemplaire était présenté à la Châtaignière. Apparue au XVIIe siècle, la frontière continua à s'implanter en Tarentaise même, au cours des deux siècles qui suivirent, remplaçant des coiffes de toile dont on a longtemps gardé le souvenir, notamment à Mâcot. Son territoire s'étendit alors sur les deux rives de l'Isère, de Hautecour et Longefoy jusqu'à Sainte-Foy-Tarentaise et Villaroger.

Une salle de l'exposition était réservée à la publicité qui se répandit en Savoie après 1860. En lien avec le tourisme, afin de promouvoir un territoire, un terroir, un produit, une destination, les industriels, les commerçants, la compagnie de chemins de fer PLM, utilisèrent ses supports (étiquettes, affiches, dépliants, cartes postales, poupées, etc.), avec une prédilection pour la paysanne accorte, souvent coiffée de la… frontière. Cette présence perdure de nos jours. Â Saint-Jean-de-Maurienne, c'est un costume tarin avec frontière qui est exposé dans la première salle du musée des costumes maurienais. Faut-il y voir une confiance aveugle quant au discernement des visiteurs ? Pourtant des erreurs ont été corrigées. Saluons l'exemplarité du groupe folklorique de Thônes (Haute-Savoie) dont les membres portent, maintenant, le costume local.

Â l'opposé quoi de plus surprenant que ce costume de jeune fille de Montpascal ayant pour coiffe une frontière, confectionnée en 1964 pour un défilé-concours, près de Chambéry. Il fallait que la communauté pacalinche fût en pleine déroute, dix années après l'ouverture de la route la desservant. Cette fidélité édulcorée eut été impensable à Bessans ou aux Villards, pour ne citer que deux endroits.

Justement, une salle était consacrée à ce dernier. S'y trouvait un costume de grandes fêtes à dominante rose installé par Xavier Mugnier, une vidéo le montrant en train d'habiller une Villarinche et une grande photographie de plusieurs femmes « costumées » placées, selon mes conseils, sur des marches de l'église de Valloire, à l'occasion du rassemblement des costumes en 2015.

Les vêtements masculins étaient peu présents à l'exposition. Contrairement aux féminins, rares sont ceux qui ont conservé leur spécificité.

L'aspect ludique, facteur d'appropriation, trouvait place dans les ateliers créatifs et pédagogiques où petits et grands pouvaient dessiner, peindre, coudre, broder, tisser des brides avec des perles pour les frontières, etc.

En plus de montrer la richesse et la variété des costumes traditionnels savoyards, l'exposition avait le mérite de mettre en lumière leurs itinéraires variés, à travers le temps et l'espace. Confrontés à la publicité, au tourisme, à la modernité, aux conquêtes de la frontière à l'instar de la bigoudène bretonne, ils ont failli disparaître en se délitant. Leur retour en grâce, au cours des années 1970, surtout dans les hautes vallées, là où, sous leur forme festive, ils gardaient malgré tout un certain prestige aux yeux des populations, fut divers : enthousiaste comme plus aléatoire, selon qu'il existait ou non des passionnés, des groupes folkloriques sachant résister aux sirènes de la facilité et de l'adaptation sans retenue, en explicitant la notion d'authenticité. Aujourd'hui, certains sont bien vivants et en pleine forme, d'autres en léthargie ; nous attendons leur réveil afin qu'ils se préparent, en ce qui concerne la Maurienne, pour le rassemblement, en 2018, à Saint-Sorlin-d'Arves.

Yves Morel

X. MUGNIER

■ *Mannequin de fillette avec le costume pacalin et la frontière.*

(*) *Le Petit Villarin* numéro 164, juin 2013. Les personnes qui ont manqué l'exposition d'Yvoire, somme toute différente mais complémentaire à celle de 2013, devront attendre patiemment la réouverture du musée Savoisien de Chambéry.

Châles de Savoie

Dans le courant du deuxième semestre 2017, en collaboration avec l'Union des groupes folkloriques savoyards et les groupes folkloriques de Haute-Savoie, des châles de soie seront tissés sur une chaîne bleu roi. Ils seront ainsi à fond bleu profond, tramés de six couleurs différentes : rose vif, fuchsia, rouge, orange, vert pomme et orange cuivré, permettant d'obtenir des carrés de soie brochés de deux couleurs ; bleu et rose, bleu et vert, bleu et fuchsia, etc.

Ces mouchoirs seront tissés avec les quatre motifs savoyards déjà utilisés par le passé, que vous pouvez consulter dans *Le Petit Villarin* numéro 114 (décembre 2000), ainsi que deux nouveaux dessins, le nid-d'abeilles et le Mont d'Arbois que l'on retrouve tous les deux à Saint-Colomban et à Saint Alban-des-Villards.

Ces châles, mesurant un mètre de côté, en pure soie, seront vendus 150 euros pièce environ, non frangés, le fil pour les franger étant fourni. Il a été demandé du cordonnet de soie pour réaliser ce travail contrairement à ce qui se faisait auparavant, mais le tisserand n'a pas donné de réponse positive pour le moment, ce qui explique que le prix ne soit pas encore définitivement fixé.

Dans un second temps, du tissu pour tabliers, sur chaîne bleu roi également, tramé des mêmes couleurs que les mouchoirs, sera tissé avec les motifs anciens de la vallée des Villards. Pour obtenir des renseignements complémentaires et/ou pour toute commande contacter, avant le 15 mars 2017, Xavier Mugnier : 322, rue des Chaudannes à Saint-Jean-de-Maurienne (73300).

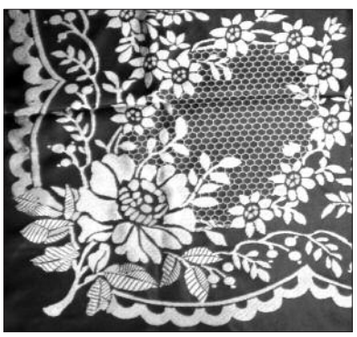

■ *Le motif nid-d'abeilles.*

■ *Le motif Mont d'Arbois.*

■ BRÈVE

➡ **BASSIN**. *« Je ne pensais pas revoir un bassin en bois à cet endroit ; voilà qui me rappelle toute ma jeunesse. »* Ainsi s'est exprimé un Villarin de Saint-Alban après le remplacement du bassin en béton situé sur la place du hameau de l'Église par un bassin en mélèze (un bachat) sur une idée de l'Association des amis des Villards. Un beau symbole de ce que doit être (et rester) la montagne aux Villards pour permettre le développement d'un tourisme de qualité fait de modernité et d'authenticité. Quel bonheur simple de voir l'eau d'une fontaine clapoter au creux d'un bachat au détour d'un village ou d'un chalet d'alpage, carte postale de la Savoie... Félicitations à tous ceux qui ont œuvré à cette réalisation qui a connu un prolongement avec l'installation d'un banc aux abords de la chapelle Saint-Claude (Martinan). – *(C. Mayoux.)*

JD TRAVAUX CHARPENTE
JULIEN DONDA
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
Le Martinan
73130
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS
Tél : 06.78.39.64.29
julien.donda@wanadoo.fr

Les Gîtes Adélaïde
3 à 8 personnes
Martinan
Saint-Colomban-des-Villards
Tél. 06 12 32 09 15

CHIANALE FILS
Chauffage - Sanitaire - Serrurerie
Reproduction de toutes clés
Gaz Butane - Propane - toutes marques
Vente de fers au détail
Camping-gaz
73130 St-Étienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

Intermarché
Ste Marie de Cuines
à 10 km de la vallée des Villards
Intermarché vous accueille en non-stop
du lundi au samedi de 8h30 à 19h30
et le dimanche matin de 9h à 12h.
Tél. +33 (0)4 79 56 26 51

Aimer la nature, c'est l'entretenir

Â côté des hypermarchés à sports d'hiver et divers, il y a des villages authentiques. Enneigés, équipés (aussi) pour la glisse et ouverts à de multiples aventures vers des sommets de pure beauté. Les affamés de curiosités découvriront la diversité de leurs terroirs, le charme de leurs paysages et la personnalité de leurs habitants, porteurs de l'âme montagnarde.

Lacs, torrents poissonneux, prairies colorées de fleurs, cheptels rustiques flanqués d'éleveurs et de bergers courageux, de gardiens fidèles. Gastronomie locale, petits commerces, fêtes populaires et traditionnelles. Les touristes demandent toujours plus, deviennent exigeants. Abonnés qu'ils sont à davantage de commodités, de services, de loisirs. Bref, à l'apanage des grandes cités.

Mais, peu à peu, avec le temps, ils comprendront, deviendront tolérants, comme les randonneurs chevronnés et les coureurs d'espaces. Eux savent depuis longtemps que la vie n'est pas simple en montagne. Qu'elle est rude. Aux Villards, la démographie n'est plus ce qu'elle était. Les livres d'histoire nous apprennent qu'il y a eu, ici, jusqu'à 3 000 habitants. Il y en a aujourd'hui dix fois moins.

Autour de la quinzaine de hameaux, les broussailles, les ronces et la forêt gagnent du terrain. Et ce malgré les efforts des élus, malgré les travaux communaux et les besognes des propriétaires, et malgré les « corvées » régulières d'une poignée de bénévoles. Certes, depuis une quarantaine d'années, le progrès est palpable mais nombre de secteurs restent infranchissables y compris pour les chasseurs. L'agropastoralisme (persécuté par les loups), les marcheurs, les cavaliers à cheval ou en quad, les vététistes ou les motards n'y trouvent pas tout à fait leur compte. Comment s'en sortir si ce n'est en utilisant une structure qui ne fonctionne pas si mal que ça depuis sa création : l'AFP. Pas l'Agence France-Presse, non bien sûr, mais l'Association foncière pastorale intercommunale.

Depuis plusieurs semaines, quelques esprits fuyards nous ont demandé tout simplement : « Â quoi ça sert ? » Petit rappel afin que nul n'ignore plus... Créée en 2001, l'AFP intercommunale est un regroupement de propriétaires de terrains (privés et publics) constitué, sur un périmètre agropastoral et accessoirement forestier, dans le but d'y assurer, ou de faire assurer, sa mise en valeur. Cette AFP est dite « autorisée » car créée par arrêté préfectoral.

Du fait de l'emprise des broussailles, des ronciers et de la forêt non gérée, l'AFP est un outil unique pour valoriser les espaces naturels et permettre aux éleveurs et aux intervenants forestiers d'exercer leurs activités sur un périmètre défini. L'AFP est utile pour la gestion de l'eau, de l'environnement autour des hameaux et au-delà... Elle constitue un cadre adapté pour l'installation agricole en zone difficile ainsi que pour la chasse et la fréquentation touristique.

Présidée par Noëlle Noël, qui a succédé à Georges Quézel-Ambrunaz, l'AFP a tenu son assemblée générale le 19 novembre en présence des maires des deux communes *(lire ci-contre)*. Le conseil syndical a effectué un gros travail de recherche de subventions et multiplié les visites sur le terrain pour faire assurer les tâches nécessaires à l'amélioration ou à la protection des secteurs qu'il contrôle : clôtures, abreuvoirs, dessertes, défrichements, vérification de la remise en état des terrains pâturés, etc.

Parfois décriée ou incomprise, l'AFP est pourtant d'une grande efficacité pour lutter contre le morcellement foncier qui rend difficile, sinon impossible, la mise en valeur paysagère et le contrôle d'une végétation envahissante à l'accès.

Depuis les années 70, le même cri d'alarme et du cœur a été poussé par des élus conscients qu'un renouveau nécessaire de l'agriculture et de l'élevage, de l'habitat et du tourisme, passe par le débroussaillage.

En 2001, la municipalité de Saint-Alban réagissait vivement : *« Â l'heure de la mondialisation et de la nouvelle économie, il n'est plus possible de développer nos communes si les espaces agricoles ne sont pas reconquis. Il faut rouvrir nos villages clos pour que le soleil et la lumière rehaussent la beauté des alpages et mettent en valeur nos hameaux. Il est inconcevable, dans une zone de montagne ayant une tradition séculaire de pastoralisme, de développer le tourisme si celui-ci ne peut s'appuyer sur ce qui a été l'activité fondamentale des Villards. La perte chaque année de plusieurs hectares de pré de fauche et de terrain cultivable au profit des broussailles est un vrai problème. »* Un élu allait encore plus loin : il proposait d'élargir les sentiers forestiers pour permettre une exploitation du bois de chauffage pour une population qui trouve les factures d'électricité de plus en plus élevées.

La partie n'est toujours pas gagnée. Il faudra pour cela que les mentalités évoluent, que des pratiques d'un autre âge s'effacent, que de nouveaux habitants arrivent avec un projet et du terrain à bâtir, que l'intérêt général dépasse les intérêts particuliers et que les associations soient de nouveau des forces de propositions pour transformer une certaine forme de léthargie en énergie positive et gagnante.

La vallée des Villards est-elle condamnée à n'être qu'une cité dortoir pour retraités occasionnels ou sédentaires ?

Claude Gauterin

En Corse, du pareil au même...

Dans le sud-est de la Corse, en Castagniccia, Jean Massoni un historien qui dirige une gazette, lance un appel à ses lecteurs. Son village s'appelle Pietra-di-Verde : *« Jadis prospère, notre commune a vu sa démographie passer de 1 000 habitants avant la guerre de 14-18 à 110 actuellement. Ne jetons la pierre à personne car nos ancêtres ont fait ce qu'ils ont pu en butte à mille difficultés. De nos jours, il reste peu de châtaigniers pourvoyeurs d'une nourriture de base avec la charcuterie. Par contre, il y a de plus en plus d'aulnes, de chênes, charmes, frênes, bruyères, arbousiers. La forêt progresse rapidement avec des lianes et des ronces entortillées. Par la main de l'homme, elle pourrait fournir un produit rémunérateur à 70 ou 80 euros le stère. Une étude sérieuse révèlerait probablement d'autres potentialités. Un travail préparatoire avec la population s'impose tout en adoptant le principe d'une AFP. Ce qu'il faut c'est se convaincre qu'il y va de l'avenir du village. Ou bien une activité réduite dans le temps. Ou bien un village qui produit et se développe. Le choix est simple. » – (C. G.)*

Des travaux programmés sur un secteur à l'abandon

L'assemblée générale (AG) de l'AFPI, réunie le 19 novembre 2016 au Martinan, a adopté (*) le compte rendu de l'AG précédente (7 novembre 2015) et les rapports moral et financier 2015.

Â l'unanimité également, il a été décidé de ne pas faire participer les propriétaires aux dépenses de l'AFPI et de mettre en réserve la recette des baux de l'année 2015, cette non-redistribution tenant lieu de cotisation.

En août dernier, plusieurs entreprises spécialisées ont été contactées pour effectuer des travaux de débroussaillage. Deux d'entre elles se sont déplacées sur le terrain et ont proposé des devis. La commission d'ouverture des plis a retenu (14 octobre) celui de l'entreprise Alpes Paysage (qui a déjà travaillé pour l'AFPI). Ces travaux s'étendraient sur les deux communes. Le devis (6 561,60 € après remise) a été transmis aux communes qui décideront, au moment de l'examen du budget 2017, de prendre en charge ou non, le dépassement (1 561,60 €) par rapport à ce qu'elles s'étaient engagées à financer. Sans ce soutien supplémentaire, les travaux seront revus à la baisse.

Ces travaux sont prévus sur le secteur détenu par bail par Thierry Martin-Cocher, secteur *« qui présente une carence majeure d'entretien rendant ainsi le dossier inéligible aux subventions. C'est pourquoi le conseil syndical du 3 novembre a décidé de mettre en demeure Thierry Martin Cocher d'effectuer l'entretien avant le 31 mars 2017, faute de quoi, les travaux seront réalisés par l'entreprise et le montant lui sera réclamé par l'intermédiaire de M. le percepteur »*.

Il est urgent et *« primordial que* [ces] *travaux soient faits dès le printemps parce que les terrains, étant complètement à l'abandon, ce secteur ne pourrait en aucun cas être attribué, en l'état, à un autre exploitant »*. Par ailleurs, *« la responsabilité de l'AFPI pourrait être engagée en cas d'incendie car le secteur est proche des habitations, et l'envahissement par les broussailles, le bois, etc., fermerait complètement le paysage et le coût de remise en état serait bien plus élevé »*. De plus *« si ce délai n'était pas respecté, le devis serait revu à la hausse par le prestataire »*. Finalement l'AG a décidé d'engager des travaux sur ce secteur, qui est *« en complète déshérence, »* ou bien naturellement sur un autre secteur en fonction de l'évolution du dossier.

Dans un souci de médiation, Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, a proposé d'organiser préalablement une rencontre avec l'éleveur concerné et une responsable syndicale de la chambre d'agriculture de Savoie.

Après les élections qui ont eu lieu lors de l'AG du 10 juin 2013, 4 membres titulaires et 5 membres suppléants (le 5e en remplacement de Mme Mermet, démissionnaire) étaient à renouveler. Seules candidates, Janine Chaboud-Crousaz, Claudette Darves-Blanc, Arlette Lyard et Noëlle Noël ont été réélues au 1er tour (unanimité) membres titulaires, et, seuls candidats, Régine Bastiéri, Joëlle Dufour, Christiane Quézel-Yoyon, Emile Quézel-Yoyon et Claudie Verney ont également été réélus (ou élus pour les deux derniers) au 1er tour (unanimité). Suite à ce renouvellement, le conseil syndical a réélu (19 novembre), seules candidates, Noëlle Noël, présidente (8 voix), et Arlette Lyard, vice-présidente (8 voix) (**).

Ce jour-là, le conseil syndical est revenu sur le secteur à déboiser, un conseiller suggérant que *« les terrains soient proposés à un nouvel exploitant, sans bail et gratuitement, pour une durée fixée d'un commun accord, afin qu'il effectue lui-même les travaux, ce qui permettrait d'utiliser le retour de subvention de 5 000 euros sur un autre secteur »*.

Également évoquée la demande des frères Bozon-Verduraz au sujet du dossier « servitude au Bessay » qui date de 2010 et vise à créer une servitude de passage au Bessay, sur des terrains privés. Il a été rappelé que *« cette demande aurait été, en son temps, rejetée par la DDE, que la zone* (concernée) *avait été classée par le PLU en 2003* (en) *zone naturelle, sur laquelle on ne peut strictement rien faire »*. Il a également été rappelé que le conseil syndical du 30 avril 2014 *« après étude et consultation de professionnels spécialisés,* (…) *avait* [estimé] *que ce dossier, préparé par Me Blanc à la demande de Georges Quézel-Ambrunaz, ancien président de l'AFPI, non seulement n'était pas du ressort de l'AFPI, mais était irrecevable sur le fond comme sur la forme »*. Â la suite de quoi les indivisaires avaient transmis le dossier à la mairie de Saint-Alban. Jacqueline Dupenloup a indiqué qu'elle répondrait aux intéressés.

(*) *« 25 propriétaires étaient présents ou représentés, 1 est arrivé en milieu de séance, 1 n'avait pas de procuration valable ; 23 votants totalisaient 127 voix. »* [Source : compte rendu officiel de l'AG du 19 novembre 2016.]

(**) Le conseil syndical comprend : Noëlle Noël, présidente, Arlette Lyard, vice-présidente, Daniel Briançon, Janine Chaboud-Crousaz, Claudette Darves-Blanc, Gilbert Quézel-Ambrunaz, Jacqueline Dupenloup (mairie de Saint-Alban) et Cédric Émieux (mairie de Saint-Colomban), membres.

■ BRÈVE

➡ **Loups**. Le 30 novembre, une brebis du GAEC de la fia a été tuée au cours d'une attaque qui s'est probablement déroulée juste au-dessus des habitations de Lachenal, et ce malgré la présence d'un berger et des patous. Les arrêtés de tir ont donc été réactualisés. Le 29 octobre, un louveteau avait été tué au Plan du jet (« Plégn' dou jet » en patois) et un vu (blessé ?) aux environs du terrain de football, côté Bellard. D'autres ont été aperçus le 20 août devant la maison Noël (l'Église) et un autre (le même ?) le même jour, ou le jour suivant autour des poubelles au niveau du café Girard. Un autre encore a été vu au Planchamp, en plein jour, le 11 décembre. On finit donc par avoir des interrogations sur le nombre de loups présents aux Villards. Jacqueline Dupenloup : *« Quand on a ouvert ce dossier avec Pierre-Yves Bonnivard, des responsables de l'ONCFS nous avaient dit :* « Il y a 2 loups aux Villards. » *Or depuis celui blessé le jour de l'ouverture en 2015, celui tué au pied du Glandon par un chasseur, la louve tuée cet été, et celui abattu le 29 octobre, et sans parler de ceux qui ont été vus, ça fait plus de 2. »* Une délégation de l'USAPR a été reçue par Brice Huet, conseiller du ministre de l'agriculture. L'association a une nouvelle fois insisté sur la nécessité de sortir le loup des espèces strictement protégées par la Convention de Berne et la directive Habitat.

SAINT-ALBAN

Séance du 7 octobre 2016

Le compte rendu de la réunion du 12 septembre est adopté à l'unanimité

1 – Chantier du Bessay

Le conseil municipal approuve le dossier de l'aménagement du bas du Bessay qui connaît un vrai développement avec habitat permanent et offres locatives touristiques, et dont la réalisation est prévue en trois tranches : tranche 1 : jusqu'à la parcelle M 1147 avec élargissement du chemin à 3 mètres pour faciliter le déneigement et l'enfouissement des réseaux jusqu'à cette parcelle (coût estimé à 118 000 euros HT ; l'appel d'offres est lancé) ; tranche 2 : réalisation de 5 places de stationnement ; tranche 3 : enrobé jusqu'au bas du village. Une réunion de la commission d'appel d'offres aura lieu le 31 octobre.

2 – Le Triandou

Le 8 juillet 2016 le conseil municipal s'est prononcé sur le principe du renouvellement de la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du Triandou (commerce et gîtes). Marc Vuillermoz, unique candidat, est retenu. Un projet de convention, après rencontre avec M. Vuillermoz, a été établi fixant les obligations respectives du délégataire et de la commune ainsi que le montant des redevances dues par le délégataire, tant pour le commerce que pour la location des 5 appartements. Le conseil approuve ce projet de convention en y apportant quelques corrections.

3 – Réhabilitation du bâtiment mairie-gîtes

L'estimation totale du coût du projet (au stade avant-projet sommaire) est de 551 690,88 € HT, répartie en trois postes : les gîtes meublés au 1er étage, la mairie (services administratifs et salle du conseil) au rez-de-chaussée, les salles (cuisine et salle de détente, salle à manger) au rez-de-jardin. Le plan de financement prévoit 135 000 euros de la région Auvergne-Rhône-Alpes et 25 000 du département de la Savoie pour la partie « gîtes » (il y en aura 2), des subventions du FDEC, DETR, SFIL et plan ruralité pour la partie « mairie » (le montant précis de ces subventions n'est pas encore connu). L'autofinancement communal sera de 150 000 euros TTC par an (2017 et 2018). Le conseil municipal accepte le lancement de l'avant-projet définitif, et, à la suite, le dépôt du permis de construire.

4 – Piste d'alpage du Merlet

(Lire ci-contre.)

5 – Tarifs de l'eau

Le maire rappelle les tarifs de l'eau et de l'assainissement appliqués du 1er septembre 2014 au 31 août 2015 : abonnement à 38,50 €, location du compteur à 11 euros, consommation à 0,50 € le m³ jusqu'à 120 m³ et 0,18 € le m³ au-delà ; assainissement : 10 euros l'abonnement et 0,32 € par m³ d'eau consommé. Compte tenu qu'une taxe sur les ordures ménagères (compétence de la 4C en 2017) va être ajoutée à la taxe foncière *(lire page 7)*, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le tarif de l'eau pour la période courant du 1er septembre 2015 au 31 août 2016.

6 – Emprunts de l'ex-CCVG

Le conseil est informé que Saint-Alban et Saint-Colomban sont à jour sur les emprunts contractés avant 2008 (hors annuités de l'année 2014) mais que les discussions ne sont pas terminées entre les 3 communes de l'ex-CCVG pour la répartition des annuités des emprunts contractés après 2008 (hors centre équestre). Le point doit par ailleurs être fait avec la 4C sur les recettes et les dépenses encore liées à l'exercice de l'ex-CCVG et traitées après le 31 décembre 2014.

7 – Clocher de l'église

Le conseil municipal prend connaissance du dossier réalisé par Maxime Boyer, maître d'œuvre. Grâce aux photos anciennes, il est possible de se rendre compte que le clocher était autrefois crépi. M. Boyer préconise d'intervenir rapidement sur les travaux d'enduit de façades, de consolidation (ou de reprise) des corniches, avec couvertine en cuivre, et de la toiture du clocher (pose d'arrêts de neige). Considérant le dossier du maître d'œuvre, les conseillers demandent que les points concernant l'enduit à la chaux et les subventions soient examinés plus précisément avec ce dernier. Le calendrier est le suivant : dépôt du dossier pour demande de subvention avant décembre 2016 ; réalisation des travaux en mai-juin 2017.

(Jean Bijasson quitte la séance à 22 h 30.)

8 – Questions diverses

• L'appartement de l'ancienne école du Premier-Villard est loué à partir du 1er novembre 2016.

• Une dépense ONF de 2015 a été portée par erreur en fonctionnement (au lieu de l'être en investissement). Le conseil municipal autorise les écritures comptables nécessaires à la réalisation de l'opération.

• Une convention passée à titre gratuit avec Enedis, permettra notamment d'avoir accès aux données de consommation de l'éclairage publique.

• Suite au courrier du président de l'ACCA, une rencontre avec des membres du bureau a eu lieu et un terrain communal situé en dessous de la chaufferie au bois pourrait être mis à disposition afin qu'y soit déposé un bungalow. L'Asadac va être contactée pour les diverses formalités de mise à disposition du terrain.

• M. Dallas Beling a pris ses fonctions à Saint-Colomban où il va diriger le domaine skiable. Il s'est présenté à la l'OT et au maire de Saint-Alban.

• Stagiarisation de la secrétaire de mairie : à compter du 1er octobre 2016.

Séance du 10 novembre 2016

(La démission de Patricia Valcke est effective à partir de cette réunion)

Le compte rendu de la réunion du 7 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

1 – Échange de parcelles

• La régularisation de l'emprise foncière de la route du Nant a été reprise et analysée. Le récapitulatif transmis aux élus contient sans doute quelques erreurs compte tenu de la complexité et de l'ancienneté du dossier, mais il convient de noter que 12 dossiers ont été réglés ; 24 dossiers ont reçu un jugement de fixation de taux d'indemnisation (sur certains d'entre eux est portée la mention « succession inconnue ») ; 10 dossiers ont reçu un jugement de donné-acte avec tarif ; 7 dossiers ont reçu un jugement de donné-acte sans tarif ; 1 dossier avec acte de vente signé n'est pas payé. Quelques autres procédures sont en attente et ce sont finalement 34 dossiers qu'il faudrait clore. Le premier cas examiné est l'échange de parcelles entre la commune et Jacques Cartier-Lange qui souhaite échanger les parcelles C 1268 (459 m²) et E 1410 (69 m²) (emprise foncière de la piste du Nant) contre les parcelles E 1100 (69 m² en zone constructible) et B 788 (200 m² en zone agricole). Les parcelles communales (69 m² à 10 euros et 200 m² à 0,24 €) ayant une valeur financière supérieure, le conseil propose que Jacques Cartier-Lange s'acquitte de la soulte. L'acte sera notarié ou administratif en fonction du devis du notaire (frais de notaire et d'acte partagés par moitié entre le demandeur et la commune). Le conseil approuve (5 voix pour et une abstention : Gilberte Girard) cette proposition.

• Éric Darves-Blanc veut échanger la parcelle E 228 (225 m² en zone Ua, au Premier-Villard) contre la parcelle communale G 1507 (264 m² en zone Au, au Mollard). Le conseil municipal approuve cet échange stipulant que les frais de notaire sont à la charge du demandeur.

2 – Acquisition de parcelle

Le conseil municipal accepte l'acquisition d'une partie de la parcelle section M numéro 1184 de M. et Mme Vial (10 euros le m², les frais de notaire étant à la charge de la commune demandeuse) afin de traiter l'élargissement du chemin communal du Bessay.

3 – Piste du Merlet

(Lire ci-dessous.)

4 – Agents territoriaux

À compter du 1er janvier 2017 (seule la filière administrative est concernée pour l'instant), le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel se substitue à toutes les primes et indemnités existantes, c'est-à-dire à l'IEMP (indemnité d'exercice des missions de préfecture) et l'IAT (indemnité d'administration et de technicité). Après avis du comité technique, et à compter du 1er janvier 2017, le conseil municipal annule l'IEMP et l'IAT, et instaure le l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE). Sera pris en référence, à minima, le montant actuel de l'IEMP et de l'IAT perçu par l'agent, qui évoluera en fonction des possibilités budgétaires 2017. À noter que le plafond de l'IFSE est suffisamment élevé pour ne pas avoir à mettre en œuvre le complément indemnitaire annuel.

5 – Chantier du Bessay

Suite à l'appel d'offres pour l'aménagement du chemin communal et la création d'un parking, cinq candidatures ont été reçues: DJTP (Pontamafrey), Eiffage (Gilly-sur-Isère), Manno TP, Martoïa TP et Truchet BTP (tout trois de Saint-Jean). La commission d'appel d'offres a choisi (31 octobre) l'entreprise Manno TP pour un montant total (trois tranches) de 131 575,70 € HT. Le conseil municipal approuve le choix de la commission. Cependant, les conditions météorologiques em-

(Lire la suite page 12.)

SAINT-ALBAN — **PISTE DU MERLET**

Le tribunal invalide un article d'un arrêté municipal

Le 9 septembre 2014, Maurice Darves Bornoz avait déposé une requête auprès du tribunal administratif de Grenoble contre un arrêté municipal du 8 août 2014 réglementant la circulation sur la piste de la combe du Merlet. Suite à ses remarques, la commune avait publié un nouvel arrêté (4 décembre 2014). Mais le 27 janvier 2015, Maurice Darves-Bornoz avait déposé une nouvelle requête contre ce nouvel arrêté, pour les mêmes raisons : discrimination (l'usage de la piste étant réservé, selon lui, à certains riverains), et parce que la piste n'est pas entièrement publique.

Le 16 juillet 2015, Françoise Darves-Blanc déposait à son tour une requête contre l'arrêté du 4 décembre 2014 au motif que cette piste agricole passe sur des parcelles privées et que l'entretien d'une de ses portions est à sa charge par convention. Cette dernière requête était soutenue par Nicolas Revol (mémoire du 14 mars 2016).

La piste du Merlet qui conduit du Mollard à la Vieille Route présente plusieurs statuts à partir de l'Échaut : jusqu'aux Granges, elle a été ouverte par la commune en 2006 sur des terrains communaux et privés ; des Granges à La Loze, elle a été créée sur des indivisions Darves-Blanc par le passage des engins agricoles de cette famille ; enfin, de La Loze à La Vieille Route, elle a été ouverte sur des terrains communaux par Ulysse Darves-Blanc, à ses frais, avec l'autorisation de la commune...

Plusieurs arrêtés ont réglementé la circulation sur cette piste : 4 décembre 2006, 23 août 2011 et les deux contestés (8 août et 4 décembre 2014). Ces deux derniers ont été pris, selon la mairie de Saint-Alban, pour *« permettre l'accès en véhicule à moteur de particuliers propriétaires dans la combe du Merlet ».*

Le tribunal administratif a examiné ensemble les requêtes Darves-Bornoz et Darves-Blanc, et, le 31 octobre 2016, a annulé le 3e alinéa de l'article 2 de l'arrêté du 4 décembre 2014, non pas pour son aspect discriminatoire ni à cause de l'existence d'une convention réservant l'usage de la piste à une famille et à ses successeurs, mais parce que l'assiette de la piste est à la fois privée et publique.

Ce dossier étant très complexe tant qu'il y aura des propriétaires privés dans l'assiette de la piste (cet automne des symboles de sens interdits sont apparus, peints en rouge, sur des rochers de cette combe pour rappeler cette situation…), la commune a décidé de ne pas faire appel de ce jugement.

Cependant, *« pour tenter de préserver l'avenir de cet alpage, quels que soient les éleveurs, et pour que la commune puisse participer à son entretien »*, le conseil municipal a décidé (7 octobre 2016), sur la portion des Granges à La Loze, d'acquérir l'assise de la piste, en recherchant l'accord des propriétaires privés, et, de La Loze à La Vieille Route, l'assise de la piste étant communale, de trouver un accord amiable avec l'éleveur qui a participé à son financement, la commune souhaitant résilier la convention passée lors de la création de ce tronçon. Ceci d'autant que la commune de Saint-Alban travaille *« à la réattribution du lot libéré par Chantal Darves-Blanc dans cet alpage. Il a rencontré Françoise Darves-Blanc qui a une convention pluriannuelle de pâturage dans la combe. Le morcellement parcellaire de la combe (parcelles privées mélangées aux communaux) est un élément à prendre en compte dans la réattribution du lot ».*

Concernant la création d'une piste au Balais, envisagée un temps, le projet est carrément abandonné tant que le statut de celle du Merlet ne sera pas réglé. Ce qui est dommage car c'est un beau secteur qui peut être aisément reconquis au niveau des alpages.

La commune a rouvert la régularisation de l'emprise foncière de la piste du Nant sur laquelle 75 % des 40 propriétaires concernés ne sont toujours pas payés. La difficulté de ce dossier réside dans le fait que certains propriétaires non consentants ont été expropriés, mais, qu'une fois expropriés, ceux-ci ont demandé, et obtenu, des échanges de parcelles qui n'ont pas été actés.

Comptes rendus des conseils
Saint-Alban

(Suite de la page 11.)

pêchent le démarrage à la date prévue (14 novembre 2016). Par ailleurs, le transfert de la maîtrise d'ouvrage au SDES pour l'enfouissement des réseaux électriques pour ce chantier étant la procédure légale, le conseil municipal le valide également.

6 – Déchets ménagers

(Lire page 7.)

7 – Déneigement

(Lire ci-dessous.)

8 – Questions diverses

• Signalétique. Le Sivav a réglé, pour le compte de la commune, 6 poteaux de signalétique en bois autoclave, avec lames directionnelles. La commission sentiers a dit sa préférence pour des poteaux métalliques, plus pérennes dans le temps, bien que ceux-ci ne figurent pas dans la charte départementale. Â noter le coût des fourreaux, laissé à la charge de la commune par le Sivav, soit 456 euros.
Considérant le budget alloué à la signalétique et la nécessité d'être en conformité avec la charte départementale, le conseil municipal décide (5 voix pour et 1 abstention) de conserver les poteaux en bois.

• L'Association foncière pastorale intercommunale a demandé des devis pour faire effectuer des travaux sur le lot de Thierry Martin-Cocher. Le devis s'élèverait à 6 767 euros mais la question du défaut d'entretien de ce lot doit être résolue avant tout lancement de travaux.

• La délégation de service public avec Marc Vuillermoz a été signée. L'inventaire sera fait chaque fois qu'un appartement se libérera.

• 69 colis de Noël seront distribués.

• École intercommunale

(Lire ci-dessous.)

• Demandes de l'Association des amis des Villards : le conseil alloue 100 euros à l'association qui organise le Téléthon en partenariat avec Jean-Marc Bordas, le samedi 3 décembre prochain ; décharge sauvage de la Vieille Usine : il conviendrait d'écrire au propriétaire (EDF) pour solliciter l'autorisation d'implanter un panneau de type « décharge interdite » ; placette du Pied des Voutes : à terminer pour mettre en valeur le four et valoriser le coin. (L'association a un projet d'abri simple, ouvert, avec piliers en bois et toiture pour loger une centaine de personnes.)

Faute de personnels disponibles, le déneigement a été sous-traité

Compte tenu de la désorganisation du service technique de Saint-Colomban, due à des indisponibilités de tous ordres (*), une consultation pour le déneigement et le salage des communes villarinches (groupement de commandes avec pouvoir adjudicateur à la commune de Saint-Colomban) a été lancée le 19 septembre 2016.

Quatre candidats ont remis des offres : Joris Bonnivard (Saint-Avre), Éric Darves-Blanc (Sainte-Marie-de-Cuines), Serge Darves-Blanc avec Duverney TP (Premier-Villard), et Jamen BTP qui n'a pas satisfait aux conditions de la consultation.

Les routes communales seront déneigées et salées par Joris Bonnivard avec le tracteur de la commune de Saint-Colomban, entièrement équipé, qui est mis à sa disposition du 15 novembre au 31 mars (durée du contrat).

Les chemins communaux carrossables seront eux déneigés et salés par Éric Darves-Blanc avec le Holder public également entièrement équipé et mis à sa disposition.

Enfin, les parkings communaux seront dégagés par Serge Darves-Blanc, avec sa chargeuse, qui effectuera également les reprises et les évacuations des amoncellements faits dans les villages par le tracteur ou le Holder.

Les petits chemins piétons, les accès aux conteneurs semi-enterrés, aux chalets abritant les poubelles, aux bâtiments publics, etc., seront ouverts avec les petites fraises à main, ou à la pelle à neige, par les employés communaux des deux communes (cet hiver : deux employés à Saint-Colomban et un à Saint Alban).

L'Unimog de la commune de Saint-Colomban, entièrement équipé, sera utilisable (par Pascal Bozon, employé de Saint-Colomban) pour une aide complémentaire en cas de fortes chutes de neige et de forte fréquentation des communes, ou pour un déneigement ponctuel (chute de neige d'un toit par exemple).

Le coût total de ses prestations, dont Pierre-Yves Bonnivard estime (réunion du 16 septembre 2016) qu'il sera *« le même que l'an dernier »*, est réparti ¼ pour Saint-Alban et ¾ pour Saint-Colomban (le carburant sera à la charge des entreprises).

(*) Un agent (Philippe Gobil) a demandé sa mise à la retraite au 1er janvier 2017. Un autre agent est en disponibilité depuis le début du mois d'octobre pour une durée de 18 mois. Enfin, un troisième agent, qui a sollicité sa mise en disponibilité à compter du 1er novembre 2016, pour, finalement, y renoncer le 28 octobre 2016, a *« des prescriptions médicales pour la conduite des engins »*.

■ BRÈVES

➡ **École**. L'école compte 12 élèves (2 moyenne section, 3 grande section, 1 CE1, 2 CE2, 2 CM1, 2 CM2). Un élève de moyenne section quittera l'école (début janvier jusqu'à mi-février), départ peut-être compensé par l'arrivée d'élèves « saisonniers » (même période). Myriam Liénard et Jean-René Bozon-Viaille ont été élus délégués des parents d'élèves (18 inscrits, 12 votants : 10 bulletins exprimés, soit une participation de 66,7 %). Durant l'année scolaire, les élèves auront comme activités : musique, piscine, ski, marché de Noël, intervention de la Sécurité routière, patinoire (à Chambéry), équitation (Sainte-Marie), sorties cinéma, contes avec Anne Montange, 3 sorties de fin d'année (dont la visite du Palais idéal du facteur Cheval, et du Musée international de la chaussure à Romans).

➡ **Parking du Bessay**. L'entreprise Jamen a achevé le chantier du parking du Bessay dans les délais c'est-à-dire avant la fin novembre. Situé à l'emplacement de l'ancien chalet qui abritait les poubelles, la capacitéde ce parking est de quatre à cinq véhicules. De quoi offrir aux habitants et aux vacanciers une aire supplémentaire de stationnement dans ce hameau qui s'est énormément développé depuis une dizaine d'années et que la municipalité a entrepris d'aménager dans le bas. Au printemps, le sol sera goudronné, les buttes de terre engazonnées et fleuries tandis que le mur de soutènement en béton recevra une couverture végétale. Tout le quartier remercie la municipalité de Saint-Alban pour cette réalisation qui peut s'apparenter à un cadeau de Noël. – *(C. Gauterin.)*

Séance du 8 décembre 2016

Le compte rendu de la réunion du 10 novembre 2016 est adopté (unanimité).

1 – Tourisme

Le conseil municipal accepte de verser une subvention de fonctionnement à l'office de tourisme (OT) de 11 449,50 € soit 7,55 % du montant des dépenses réalisées par l'OT au 8 décembre 2016 : 151 649,02 € sur un total budgétisé de 167 000 euros. Par ailleurs, la commune de Saint-Colomban propose d'associer la commune de Saint-Alban dans une convention avec le cabinet Chapellaz pour l'étude du positionnement touristique de la vallée des Villards.

Le conseil municipal décide de différer la signature éventuelle de cette convention, les conséquences du transfert de la compétence « promotion du tourisme » à la communauté de communes du canton de La Chambre (4C) restant à étudier.

En effet, la loi NOTRe oblige les communes à transférer aux communautés de communes la compétence relative à la promotion du tourisme et à la gestion des offices de tourisme à compter du 1er janvier 2017, sauf dans le cas des communes classées stations de tourisme *(lire page 8)*.

2 – Personnel administratif

Suite à l'avis favorable du comité technique paritaire (24 novembre 2016), le conseil municipal décide l'annulation de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture et de l'indemnité d'administration et de technicité, et décide l'instauration de l'indemnité de fonction, sujétion, expertise et engagement professionnel pour la catégorie du personnel administratif.

3 – Réhabilitation du bâtiment mairie-gîtes

Le conseil municipal adopte l'avant-projet définitif présenté par le maître d'œuvre Dominique Giffon (cabinet ADG, évaluation financière à venir) et autorise le maire à demander une subvention dans le cadre du plan ruralité à la région Auvergne-Rhône-Alpes qui pourrait être de l'ordre de 40 % du montant des travaux de cette réhabilitation.

Par ailleurs, le conseil municipal décide l'achat de tout ou partie de la parcelle située section G, numéro 1196, au prix de 10 euros le m² (dans le cas où le propriétaire vendrait la totalité de sa parcelle, il lui en serait proposé l'usufruit). Cette parcelle, mitoyenne de la mairie sur sa façade sud, permettrait une sortie sécurisée du bâtiment mairie-gîtes sur la route départementale.

4 – Emprunts de l'ex-CCVG

Le conseil municipal accepte le montant du remboursement des emprunts contractés avant 2008 par l'ex-CCVG (échéances du 2e semestre 2016) et payé par Saint-Colomban (23 616,14 € dont 19 934,36 € en capital et 3 681,78 € en intérêts), et demande un contact rapide avec la commune de Saint-Colomban pour qu'un rendez-vous soit pris avec les banques afin de renégocier les taux d'intérêts (SWAP) de deux emprunts. De plus, le conseil municipal valide le montant du remboursement des emprunts contractés avant 2008 par l'ex-CCVG pour les échéances dues pour l'année 2014, avancées par la commune de Saint-Colomban, qui s'élèvent à 52 184,50 €. Nicole Roche fait état du montant de l'attribution de compensation attribuée par la 4C à Saint-Alban et des charges restituées à la commune après l'extension de la CCVG. La différence permet la prise en charge de ces remboursements 2014.

5 – Questions diverses

Le conseil municipal :

• approuve deux modifications budgétaires dans le budget du CCAS (pour 1 000 euros), et dans le budget principal compte tenu du montant du prélèvement FPIC, supérieur au montant initialement inscrit au budget primitif (transfert de 9 369 euros) ;

• accepte de verser l'indemnité annuelle de conseil et de budget dans le cadre des dispositions de la réglementation en vigueur au comptable du Trésor public de La Chambre pour un montant net de 377,04 € pour l'année 2016 ;

• valide la modification des statuts de la 4C pour leur mise en conformité avec la loi NOTRe ;

• est informé que pour le chantier du Bessay, après consultation du maître d'œuvre et pour ne prendre aucun risque par rapport à la météo hivernale, les travaux commenceront en mars ;

• prend connaissance du projet d'aménagement de la gare de Saint-Avre La Chambre *(lire page 14)*, du transfert de la compétence collecte et traitement des déchets à la 4C *(lire page 7)*, et de l'état d'avancement du projet d'installation de la fibre optique *(lire page 15)*.

■ BRÈVE

➡ **Col de la Croix-de-Fer**. Le 21 décembre dernier, la croix en pierre du col de la Croix-de-Fer a été retrouvée à terre, brisée en deux gros blocs. Selon *Le Dauphiné libéré* qui parle de *« vandalisme ou d'imprudence »*, des traces de 4x4 ont été relevées tout autour... La mairie de Saint-Sorlin a récupéré les deux morceaux de la croix pour tenter de réparer les dégâts. Une enquête a été demandée à la gendarmerie de Saint-Jean-de-Maurienne.

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 St COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

RENAULT MINUTE
ETS ARLAUD
Vente de véhicules Neufs et Occasions
Entretien toutes marques
Station de Carburant 24h/24 - Station de Lavage
Assistance dépannage 24h/24
ZA des Grands Prés - Sortie A43 - Ste Marie de Cuines
04 79 56 22 55 - 06 07 33 42 11

ALP_SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Alouettes
74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

ARVAN DÉPANNAGES
Travaux Publics - Maçonnerie
Location Matériel TP
Dépannages - Remorquages
06 13 12 42 57
yves.bellot-mauroz@orange.fr
Route du Plan du Moulin 73530 St-Sorlin d'Arves

[➡**Avertissement**. Les comptes rendus qui suivent (Saint-Colomban, 16 septembre, 28 octobre et 2 décembre 2016) sont des versions raccourcies, rédigées par *Le Petit Villarin* à partir des comptes rendus officiels qui faisaient, ensemble, plus de 13 500 mots, près de sept pages du journal. Il était donc impossible de les publier *in extenso*. Les versions proposées n'engagent donc pas les élus puisqu'elles peuvent différer des comptes rendus complets dans la formulation des interventions rapportées.]

SAINT-COLOMBAN

Séance du 16 septembre 2016

Absents : Emmanuel Bellot-Mauroz, Anne-Karine Favre-Bonté (procuration à Sandrine Ramos Camacho), Arnaud Jansen-Frasse (Philippe Martin-Cocher), et Angèle Martin-Cocher (Patrick Martin-Fardon).

1 – ÉPIC

Suite à la l'annonce parue sur le site de Domaine skiable de France, cinq candidats ont été reçus : Jean-François Motes juge le poste important mais celui-ci n'est pas en rapport avec ses compétences ; Éric Provost possède les compétences mais s'est déjà engagé à Bonneval-sur-Arc ; Frank Miotello a une très bonne connaissance du site, mais ne souhaite pas ce poste pour des raisons personnelles ; il souhaite néanmoins participer à la mise en place de l'exploitation du domaine de Saint-Colomban ; Jean-Louis Martinot occupe un poste similaire sur la station des Ballons d'Alsace qu'il souhaite finalement conserver ; enfin Dallas Beling possède une très bonne expérience dans la gestion et l'exploitation d'un domaine skiable de taille similaire à celui de Saint-Colomban. Il est à ce jour libre de tout engagement. Il s'est présenté le 15 septembre dernier au conseil municipal, mais avait auparavant, le 10 septembre, visité les installations, accompagné par des élus et des membres des remontées mécaniques et du service des pistes.

Â propos des pistes, Gilbert Pautasso signale que le domaine skiable a été restitué dans un état critique, ce qu'un huissier mandaté par la commune est venu constater. Depuis le 1er septembre, les services techniques de la commune le révèlent : reprise des renvois d'eau, élargissement des pistes en Bouyans, débroussaillage et déboisement, entretien des plates-formes de départ et d'arrivée des remontées mécaniques, curage des buses sur les pistes, etc. Les élus sont invités à prendre connaissance de l'état d'abandon des installations et du matériel du domaine skiable. Pierre-Yves Bonnivard indique que le domaine skiable appartient aux Villarins et rappelle que la commune de Saint-Colomban mais aussi le district et l'ex-CCVG ont participé à son financement, et que même si l'exploitation du domaine skiable est désormais gérée par un ÉPIC communal, il restera intégré aux domaine des Sybelles *(lire pages 2 à 4)*.

L'ouverture de la station est prévue du 17 décembre 2016 au 2 avril 2017 si les conditions d'enneigement le permettent. Les travaux réalisés par les services techniques cet automne l'ont été aussi en partie pour tenir une période d'ouverture du domaine skiable plus longue qu'auparavant. La gratuité du tapis l'ourson est envisagée.

Selon Gilbert Pautasso les exsalariés du domaine skiable du Saint-Colomban seront prioritaires à l'embauche conformément à la convention collective des remontées mécaniques, et, selon M. Beling, les employés de la station doivent être fiers de porter les couleurs de Saint-Colomban et ne doivent plus se sentir diminués par rapport aux autres sites des Sybelles. Il est souligné que Saint-Colomban est une porte d'entrée importante pour les Sybelles, mais que cette idée n'a jamais été creusée. Pour la réussite de ce projet, il est nécessaire d'avoir l'adhésion de tous les Villarins. Cédric Émieux se dit impressionné par les connaissances du candidat au poste de directeur, et des recherches déjà effectuées.

Marcel Malburet indique que le candidat fera le point dans un an, et qu'il se retirera si le travail effectué ne reçoit pas l'adhésion du conseil municipal et du conseil d'administration (CA) de l'ÉPIC. Finalement le conseil municipal décide (unanimité) de recruter M. Beling au poste de directeur de l'ÉPIC. Son contrat sera de trois ans (2 800 euros net mensuel, 3 000 euros net au 1er janvier 2017).

2 – Questions diverses

Le conseil municipal :

• accepte de solliciter des subventions pour le projet d'espace ski de randonnée présenté aux élus par M. Francis Dujardin en 2014. Après avoir affiné les besoins et actualisé les prix, ce projet est estimé à 32 000 euros HT. Il peut s'inscrire dans le cadre du dossier Espace valléen porté par le Sivav (en cours de montage), et bénéficier de subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 50 %.

• approuve la création d'un nom de domaine pour l'ÉPIC : « stcolsybelles.ski » ;

• est informé qu'après concertation avec Territoire du développement local (TDL) et les services du conseil départemental, une zone 30 km/h et deux chicanes test (une au nord, l'autre au sud) seront installées pour limiter la vitesse sur la portion de la RD 927 qui traverse le Martinan (danger et bruit) ;

• alloue un séjour en gîte communal pour 4 personnes durant la prochaine saison d'hiver, selon les disponibilités, pour le Challenge trail en pays de de Maurienne dont une épreuve s'est déroulée cet été à Saint-Colomban (La Villarinche) et dont la finale aura lieu le 20 novembre 2016 à Saint-Julien-Montdenis ;

• lance un appel aux personnes intéressées par la mise à jour des cartes de randonnées proposées par la Maison du tourisme avant une nouvelle édition (en partenariat avec l'ACCA de Saint-Colomban).

En fin de réunion, René Mugnier demande des précisions sur l'annonce légale parue récemment pour une maîtrise d'œuvre (réponse : cette annonce concerne la réalisation d'un bâtiment comprenant commerces et logements au front de neige de La Pierre, dont la commune serait maître d'ouvrage ; il y a des candidats). Il fait remarquer que, selon lui, la création de chicanes au Martinan n'est pas la meilleure solution (à Aiton elles ont été retirées) : des ralentisseurs seraient plus efficaces (réponse : les ralentisseurs sont plus bruyants et les chicanes sont recommandées par TDL ; cet aménagement provisoire permettra de tester leur efficacité et leurs emplacements). Claude Darves-Blanc propose 2 radars leurres (réponse : sans parler de son coût, cette solution ne serait pas efficace pour les résidents de la vallée qui sauraient que ce sont des leurres).

René Mugnier demande ensuite s'il a été constaté le manque de matériel relatif au domaine skiable, et indique que, selon la presse, le matériel serait stocké dans un garage et que la Satvac a transmis un inventaire à la commune. Réponse de Pierre-Yves Bonnivard : la presse interprète parfois les informations qui lui sont communiquées ; par exemple, l'inventaire transmis n'est pas suffisamment détaillé et la Satvac a attaqué une nouvelle fois la commune quand celle-ci lui a demandé des précisions. Il souligne que les différentes municipalités ont toujours œuvré pour le développement de la station, mais avec des gestions différentes.

Jean-Marie Dufour fait remarquer le manque de signalisation quant à l'accès aux Sybelles par les Villards (l'information sera transmise au directeur de l'ÉPIC qui se rapprochera de la société exploitante de l'autoroute).

Concernant les embauches (suite à une question de Julie Gobil) le maire indique que ce point est désormais de la compétence du directeur de l'ÉPIC et signale (suite à une question de Bernard Bozon-Viaille) qu'il a bien reçu le courrier cosigné par ce dernier et Julien Donda et qu'il recevra les signataires très prochainement.

Enfin, Francis Martin-Fardon demande si une suite sera donnée à sa proposition de cession gratuite d'un terrain au Châtelet (réponse : il faut au préalable réunir les propriétaires limitrophes afin de partager clairement la proposition et ses conséquences éventuelles pour chacun).

Séance du 28 octobre 2016

Absents : Emmanuel Bellot-Mauroz, Angèle Martin-Cocher et Sandrine Ramos Camacho (procuration à Anne-Karine Favre-Bonté).

En préambule, Patrick Martin-Fardon demande si Anne-Karine Favre-Bonté et Emmanuel Bellot-Mauroz ont pu obtenir des réponses à la question posée à la séance du 2 septembre 2016 : comment certaines personnes ont su que l'on recherchait un candidat de la société civile pour siéger au sein du CA de l'ÉPIC ? Anne-Karine Favre-Bonté répond que seul Lionel Girard était au courant, et explique la candidature de Julien Donda par le fait que l'information lui était parvenue suite à la question qu'elle avait posée par courriel. Le compte rendu de cette séance est ensuite approuvé (8 voix pour et une abstention : Cédric Émieux, absent à cette réunion). Celui de la réunion du 16 septembre 2016 est également adopté (6 voix pour, 3 abstentions : Anne-Karine Favre-Bonté, Sandrine Ramos Camacho, et Arnaud Jansen-Frasse absent à cette réunion).

1 – Finances et budget

• La commune de Saint-Alban a réglé sa part 2015 et du 1er semestre 2016 des emprunts contractés par l'ex-CCVG et répartis entre les 2 communes villarinches. Il reste à percevoir pour 2014, 52 184,50 € (capital et intérêts). Des négociations sont en cours pour le dernier emprunt commun aux trois communes de l'ex-CCVG.

• Le conseil approuve (7 voix pour et 2 abstentions : Anne-Karine Favre-Bonté et Sandrine Ramos Camacho) 5 décisions modificatives du budget communal pour les études de la protection des Écolors (12 900 euros), la mise en sécurité de la via ferrata (7 600 euros), l'espace ski de randonnée (9 400 euros), le déboisement et l'élargissement de la voie d'accès aux pylônes P4 et P6 du télésiège de La Charmette (10 000 euros), et la réfection de la route aux Moulins et au Châtelet (110 000 euros).

2 – Domaine skiable

• La Satvac a engagé 3 actions judiciaires contre la commune : un recours au fond pour le paiement de 1 061 500 euros (intégralité des pénalités) ; un référé pour obtenir qu'un expert examine la valeur des biens du domaine skiable pouvant être utilisés par le nouvel exploitant ; un référé pour le paiement de 471 900 euros réclamés sur la base d'un document signé en décembre 2013 par l'équipe municipale précédente et de la délibération correspondante prise en novembre 2013 (Pierre-Yves Bonnivard et Anne-Karine Favre-Bonté, alors élus, s'étaient abstenus). Concernant cette dernière affaire, le 10 octobre 2016, le tribunal administratif de Grenoble a condamné la commune au paiement de ces 471 900 euros. Pierre-Yves Bonnivard souligne que le juge s'est appuyé uniquement sur la délibération du conseil et qu'il n'a reçu aucune des deux parties. Anne-Karine Favre-Bonté pense qu'il ne faut pas *« remettre le chapeau sur quelqu'un d'autre »*, et Pierre-Yves Bonnivard conclut qu'il est *« las de se battre contre les fantômes du passé »*.

Après un tour de table, et bien que le maire puisse décider seul en la matière, le conseil municipal est favorable (1 abstention : Anne-Karine Favre-Bonté) pour faire appel de cette décision et rester ainsi dans la démarche engagée depuis deux ans. Contrairement à une affirmation d'Anne-Karine Favre-Bonté qui pense que l'on pourrait devoir au final 471 900 euros plus 1 061 500 euros, il est précisé que les 471 900 euros correspondent aux pénalités dues calculées jusqu'à la saison 2012-2013 et que la différence pour atteindre 1 061 500 euros correspond aux pénalités des saisons suivantes jusqu'à la saison 2015-2016 incluse. Le maire indique que cette somme sera payée en partie avec la vente du gîte l'Éterlou (signature le 15 novembre) soulignant qu' *« on vend des lits pour payer des lits non réalisés »*.

(Lire la suite page 14.)

Peut-on enregistrer les débats d'un conseil municipal ?

Suite à une question posée par Mme Marie-Jo Zimmermann, députée de Moselle (*« Lorsque la séance d'un conseil municipal est publique, le maire peut-il malgré tout interdire à un conseiller municipal d'enregistrer les débats ou interdire à un membre de l'assistance de procéder, de son côté, à l'enregistrement. »*) le *Journal officiel* du 10 mai 2005 a publié cette réponse du ministre de l'intérieur de l'époque : *« En vertu des pouvoirs de police de l'assemblée qu'il tient des dispositions de l'article L. 2121-16 du code général des collectivités territoriales, il appartient au maire de prendre les mesures propres à assurer le déroulement normal des séances du conseil municipal. Le principe de publicité des séances, posé par l'article L. 2121-18 du même code, qui a conduit le législateur à prévoir la retransmission des séances par les moyens de communication audiovisuelle, fonde le droit des conseillers municipaux comme des membres de l'assistance à enregistrer les débats. Ce droit reconnu par la jurisprudence administrative a conduit les juges à considérer comme illégale l'interdiction par le maire de procéder à un tel enregistrement dès lors que les modalités de l'enregistrement ne sont pas de nature à troubler le bon ordre des travaux de l'assemblée communale. »*

Comptes rendus des conseils
Saint-Colomban

(Suite de la page 13.)

Puis il informe le conseil des tentatives d'intimidation de la part des autres sociétés exploitantes des Sybelles pour ne pas intégrer la station de Saint-Colomban au domaine relié. Il révèle que le 10 octobre MM. Maulin (Satvac) et Beling (ÉPIC) avaient trouvé un accord pour la promotion et la communication des Sybelles, mais que la Satvac a, dans les jours qui ont suivi, envoyé un document pour validation fixant une clé de répartition entre exploitants qui exclut Saint-Colomban... Il est précisé que l'adoption d'une telle clé est du ressort des communes et non des exploitants.

Enfin, Pierre-Yves Bonnivard rappelle qu'à l'approche de chaque début de saison, la pression est mise par différents moyens sur la commune. En décembre 2015, la Satvac avait fait circuler l'information comme quoi le domaine de Saint Colomban n'ouvrirait pas si les pénalités n'étaient pas réglées. Les pénalités n'ont pas été réglées et le domaine skiable a bien ouvert. Il rappelle aussi que les documents tels que avenant, convention ou protocole transactionnel ont systématiquement été signés durant les mois de novembre ou de décembre.

• Pierre-Yves Bonnivard donne lecture du travail effectué par Dallas Beling depuis la création de l'ÉPIC. Anne-Karine Favre-Bonté demande combien ont coûté, globalement, toutes les opérations déjà réalisées. Réponse : environ 50 000 euros, nécessaires puisque la sécurité des pistes est de la responsabilité de la commune tandis que le fonctionnement du domaine skiable relève de l'ÉPIC.

• Tarifs des secours. Le conseil approuve les tarifs présentés pour le domaine de Saint-Colomban (ÉPIC) et celui présenté par SAF Hélico pour des secours héliportés (55 euros TTC la minute pour la saison 2016-2017). Pour la piste rouge La Villarine (domaine skiable de La Toussuire) située sur Saint-Colomban, le conseil, face aux interrogations en suspens, décide de surseoir à sa décision.

• Le conseil municipal approuve la proposition de Faure Savoie pour transporter les skieurs au pied des pistes pendant les vacances d'hiver 2016-2017 (381,32 € HT par jour pour 1 navette à Noël, et 384,22 € en février ; 351,66 € pour une 2e navette sur simple commande de la commune). La participation de Saint-Alban sera de 7,55 % (clé de répartition tourisme).

3 – Déneigement

(Lire page 12.)

4 – Immobilier

Pour le marché de maîtrise d'œuvre d'un bâtiment situé au front de neige de La Pierre (comprenant espace de restauration, divers commerces, logements et parking), 12 offres ont été reçues et étudiées par la commission d'ouverture des plis qui a retenu celle d'ADG Giffon. Le conseil municipal approuve ce choix.

5 – Personnel communal

Le secrétariat de mairie est assuré par Cécilia Mitka (temps complet) et Cindy Varesano (agent contractuel à temps complet) dont le contrat à durée déterminée arrive à échéance le 22 novembre prochain. Pour pérenniser ce poste, le conseil décide de créer un poste d'adjoint administratif territorial de 2e classe (stagiaire, 35 heures hebdomadaires) que Mme Varesano pourrait occuper avec reprise de ses services antérieurs. La période de stage est au minimum d'un an et c'est le conseil qui décidera de sa titularisation.

6 – Intercommunalité

Le 1er janvier 2017 les compétences tourisme et ordures ménagères seront transférées à la 4C. Pour le tourisme, la commune pourra conserver l'OT si elle a une marque territoriale protégée (en cours de définition) et si l'OT est classé en catégorie III (en cours). Le conseil approuve (6 voix pour, 1 contre : Patrick Martin-Fardon, et 2 abstentions : Anne-Karine Favre-Bonté et Sandrine Ramos Camacho) la modification des statuts de la 4C pour intégrer ces transferts. *(Pour les ordures ménagères, lire page 7.)*

7 – Fumières

La 4C a indemnisé les propriétaires des terrains concernés par l'ancien projet de l'ex-CCVG (3 666 euros). Ces terrains pouvant conserver une destination agricole, le conseil municipal approuve l'acquisition de ces parcelles pour le même montant.

8 – Subventions

Le conseil municipal alloue (8 voix pour et 1 abstention : Anne-Karine Favre-Bonté) 250 euros à l'association La Fine équipe (frais d'assurance), et 150 euros à Challenge trail en pays de Maurienne, association partenaire de l'organisation de l'édition 2016 du trail La Villarinche.

9 – Écho des montagnes

Le conseil approuve (6 voix pour et 3 abstentions : Patrick Martin-Fardon, Anne-Karine Favre-Bonté et Sandrine Ramos Camacho) le budget prévisionnel 2017 (22 000 euros) qui fait apparaître une participation communale de 8 000 euros.

10 – Contrat Romanche

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 au conventionnement entre le Syndicat d'assainissement du canton de l'Oisans et de la basse Romanche et les collectivités du bassin versant de la Romanche (contrat de rivière 2013-2019) qui réduit la participation des communes à 100 euros par an à compter de 2016 (200 euros auparavant).

11 – Questions diverses

• Depuis un an, le parking du nouveau cimetière est répertorié comme une hélizone pour les secours en hiver. Le conseil autorise la coupe de trois arbres plantés à sa création qui gênent l'atterrissage des hélicoptères.

• La fréquentation de l'aire du Clos s'est accrue cet été. La présence de la race canine est à déplorer malgré l'interdiction signalée. Le sérieux du personnel du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) mis à disposition est souligné.

• Le conseil autorise l'association La Fine équipe à créer ses propres décorations de Noël sur les bâtiments publics. D'autant que les illuminations publiques seront réduites (nombre d'entre elles sont endommagées et aucun crédit n'a été prévu) et la commune va terminer l'éclairage public à La Pierre avec la pose de cinq lampadaires.

• Cédric Émieux signale que l'AFPI a établi un devis de travaux (6 767,52€ TTC) et rappelle l'accord de la commune pour l'utilisation d'un retour de subvention de 4 700 euros pour des travaux. Le devis présenté étant supérieur aux crédits disponibles, il propose de solliciter l'AFPI pour obtenir le détail des travaux envisagés *(lire page 10)*.

• Arnaud Jansen-Frasse signale qu'une partie de la route du bas de Lachenal est endommagée suite à des travaux de raccordement de propriétés. À voir.

En fin de réunion, Marie-Christine Carrara demande que la commune installe au Martinan un panneau d'affichage après la suppression du chalet (abritant les poubelles) qui en tenait lieu, et regrette que la fumière ne soit pas réalisée. Puis elle demande : *« Vous vendez une propriété à La Pierre pour payer les pénalités. Si demain on vous dit de payer la totalité des pénalités qu'est-ce que vous allez vendre ? »* Réponse du maire : *« Ce qui est juste de dire c'est que la commune va signer un acte de vente alors que je n'étais pas favorable à cette vente sous l'ancienne municipalité. »*

René Mugnier se dit satisfait de l'attribution du marché front de neige au cabinet ADG. Au sujet de la 4C, il demande qui a voté les 3,42 % de foncier à la 4C ? Le maire répond : tous les représentants des communes sauf le représentant de Saint-Colomban... *(NDLR : Jacqueline Dupenloup s'est abstenue.)* Au sujet de la clé de répartition, il précise avoir envoyé, lorsqu'il était maire, une lettre aux maires des Sybelles qui n'a jamais reçu de réponse. Jean-Jacques Tronel intervient sur le parking de Lachal (la gendarmerie est montée fin août régler un différend). Il suggère un marquage des emplacements au sol (réponse : une campagne est prévue au printemps prochain). Yves Gauthier intervient au sujet des conventions de passages concernant l'enfouissement des réseaux secs, annoncées pour septembre. Patrick Martin-Fardon déplore ce retard administratif et indique que des questionnements divers sont sur le point d'être résolus. Enfin, Geneviève Tardy intervient au sujet de l'eau du lavoir de Nantchenu qui coule sur la route et crée des plaques de verglas en hiver depuis l'an dernier (réponse : les élus n'avaient pas connaissance de ce problème).

■ BRÈVE

➡ **Gare de Saint-Avre**. Le chantier se décomposera en 2 tranches. La première (réalisée en 2017, estimée à 987 912 euros HT) comprend le dévoiement de la route départementale, la gare routière, le parvis, l'aménagement du stationnement des poids lourds entrant chemin des Brouves et les aménagements côté Saint-Étienne-de-Cuines. La seconde (estimée à 631 347 euros HT) englobe le rond-point au carrefour entre la RD, le chemin des Brouves et l'avenue Gaston-Tronel, et l'aménagement du stationnement des poids lourds sortant chemin des Brouves. Cette tranche sera conditionnée par les accords fonciers avec la SNCF. Le coût définitif du projet sera moindre qu'initialement prévu après le résultat de l'appel d'offres lancé le 28 octobre 2016 pour la 1re tranche finalement adjugée pour 850 000 euros (au lieu de 987 912 euros HT dans l'estimation). Le montant des subventions acquises est de 966 827 euros (dont 350 000 euros de la région Auvergne-Rhône-Alpes), soit environ 51 % du coût estimé du projet dont le financement sera complété par un prêt-relais (à court terme et à 0,5 %) de 1,4 million d'euros (pour attendre le versement des subventions) et un prêt à long terme (sur 20 ans, à taux fixe) d'un montant compris entre 0,8 et 1 million d'euros. Dans ce réaménagement, rien n'est prévu pour les personnes à mobilité réduite car la gare, classée par la SNCF de niveau 3, ne recevra pas ces personnes sur le quai n° 2. L'entretien courant du site, après la fin des travaux, reviendra aux communes de Saint-Avre et Saint-Étienne-de-Cuines propriétaires du foncier.

Séance du 2 décembre 2016

Absent : Emmanuel Bellot-Mauroz (procuration à Sandrine Ramos Camacho).

Le conseil municipal approuve (9 voix pour et 2 abstentions : Sandrine Ramos Camacho et Angèle Martin-Cocher, absentes à la réunion) le compte rendu du conseil municipal du 28 octobre 2016.

1 – Domaine skiable

• *Agent comptable*

Sur proposition de Pierre-Yves Bonnivard le conseil municipal désigne Laure de la Bussière comme agent comptable de l'ÉPIC du domaine skiable de Saint-Colomban (cette personne est accréditée par la direction départementale des finances publiques et la chambre régionale des comptes).

• *Avenant Sybelles*

La discussion concerne l'avenant n°1 à la Convention de répartition de recettes et de partenariat Satvac, Soremet et Samso du 30 juin 2016, qui a pour objet de permettre à l'ÉPIC d'intégrer le domaine relié des Sybelles *(lire pp. 2 à 4)*.

Des réunions ont eu lieu le 29 novembre avec les maires des Sybelles, puis avec les exploitants, dans le but d'acter l'ouverture du domaine de Saint-Colomban et de l'ensemble du domaine des Sybelles en levant tous les points bloquants restés en suspens.

À ce jour toutes les remontées mécaniques du domaine de Saint-Colomban ont les autorisations pour ouvrir : le télésiège de l'Ormet a été réceptionné le 24 novembre, ainsi que ceux de Bellard et La Charmette. Un arrêté préfectoral (10 novembre) valide l'exploitation du dépôt d'explosifs et autorise l'acquisition d'explosifs. Reste à valider le PIDA qui a été modifié et réédité intégralement suite au refus de la Satvac de communiquer la version numérique de l'ancien. Pour le matériel, le CA de l'ÉPIC a autorisé le directeur à réaliser des achats car il n'y a pas eu d'accord avec la Satvac pour les biens de reprise (cette société n'a jamais transmis les justificatifs comptables pour estimer la valeur des biens). Une dameuse a été acquise par la commune (elle était en location-vente depuis 5 ans) et un nouvel engin de type treuil sera loué.

À ce jour, les achats effectués par l'ÉPIC n'atteignent pas 300 000 euros (pris demandé par la Satvac pour l'achat des biens de reprise). Suite à une question d'Anne-Karine Favre-Bonté, il est indiqué que le matériel n'a pas été expertisé et qu'une ac-

(Lire la suite page 15.)

VENTE - INSTALLATION ANTENNES et PARABOLES
Antenn' Sat
Marc TURON
70, Rue Joseph PERRET
73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE
Tél 06.20.97.27.02

IMMO DIAG CONTROLES
Frédéric & Fabrice Giraud
CONTRÔLES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
Portable : 06 66 83 12 09
Portable : 06 81 79 95 75
2, route du Claret - 73870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS
Tél. : 04 79 64 40 14 - E-mail : info@immodiagcontroles.fr

LA RECRE A PIZ
06 63 84 21 14
MARDI : St-Juilien-Montdenis
MERCREDI : Hermillon
JEUDI : Ste-Marie-de-Cuines
VENDREDI : Epierre
SAMEDI : Saint-Avre
DIMANCHE : Saint-Rémy-de-Maurienne
Commandes sur simple appel à partir de 17h30
www.larecreapiz.com

SAVOIE ENCHÈRES
Maître Jacques LAFAURY
Commissaire Priseur Habilité
Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers
Tableaux - Art Alpin
Salle des Ventes, 688 Avenue des Follaz à 73000 CHAMBÉRY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67
www.savoie-encheres.fr

Comptes rendus des conseils
Saint-Colomban

(Suite de la page 14.)

tion en justice est intentée par la Satvac (31 août) pour la nomination d'un expert. Néanmoins, Anne-Karine Favre-Bonté s'étonne du manque de précision du maire au sujet du montant des dépenses atteint à ce jour par l'ÉPIC et conclut : *« Vous nous faites parvenir ce que vous voulez. »*

Sandrine Ramos Camacho et Anne-Karine Favre-Bonté interviennent ensuite sur les embauches. En réponse, on leur indique que les personnels n'auront un contrat de travail qu'au moment où ils commenceront à travailler et que leur gestion est de la compétence du directeur de l'ÉPIC, et non des conseillers municipaux.

Suite à une interrogation de Sandrine Ramos Camacho, le maire précise que des points comme l'assurance du domaine relié relève de la compétence des communes, mais que le personnel est une compétence du directeur. Il indique que ce point sur le domaine skiable a été inscrit à l'ordre du jour pour informer le conseil car l'avenant en question est du ressort du conseil municipal et de l'ÉPIC. Cependant, Sandrine Ramos Camacho estime que l'ÉPIC n'est pas un exploitant comme les autres, et doute que les autres exploitants du domaine des Sybelles ne prennent pas leurs décisions seuls. Le maire affirme lui que l'ÉPIC est une société commerciale au même titre que les autres exploitants des Sybelles.

Puis il explique qu'il n'a pas souhaité signer, le 29 novembre, l'avenant n°1 présenté ce soir parce que ce n'est pas à lui de le faire, mais aussi pour pouvoir y apporter quelques modifications et (ou) compléments qui sont précisés dans les échanges de mails de ce jour avec les maires des Sybelles et les exploitants des remontées mécaniques.

Sandrine Ramos Camacho déplore que le maire ait été le seul représentant de la commune à la réunion du 29 novembre. Selon le maire, seuls les maires y étaient conviés, à l'initiative du sous-préfet.

Cet avenant doit être discuté en conseil municipal avant de l'être au CA de l'ÉPIC le 5 décembre, et avant une prochaine réunion des maires des Sybelles fixée au 6 décembre.

Sandrine Ramos Camacho s'interroge de savoir comment les protagonistes vont pouvoir trouver un accord au vu des désaccords exposés dans les échanges de mails de ce jour.

Le maire présente les points à préciser dans l'avenant : remplacer l'expression « déficit d'exploitation » par « charges d'exploitation » ; fixer une date limite pour le versement des 200 000 euros prévus sans l'article 2 ; compléter l'article 6.

Angèle Martin-Cocher demande si le maire a eu une réponse à son dernier mail de ce jour à 17 h 41. Oui, la réponse lui est parvenue à 17 h 55 ; il en donne lecture. Angèle Martin-Cocher en retient que les sociétés ne souhaitent pas modifier le document, et demande ce que le conseil municipal doit voter ce soir. Le maire propose de voter la base de l'avenant n°1 et de préciser sous une forme à définir les points à modifier et (ou) à compléter énoncés ci-dessus.

Angèle Martin-Cocher craint, si l'avenant n°1 n'est pas accepté en l'état, que la commune *« se tire une balle dans le pied »*. Sandrine Ramos Camacho se dit certaine, au vu des échanges de mails de la journée, qu'il n'y aura pas d'accord entre les directeurs, et demande ce qui se passera le 6 décembre si le conseil municipal vote ce soir la proposition du maire. Elle pense qu'il serait plus judicieux de voter l'avenant tel quel.

Patrick Martin-Fardon regrette que ces éléments lui aient été transmis si tardivement et qu'il lui est difficile de se positionner en si peu de temps.

Angèle Martin-Cocher demande si les autres maires, en copie des mails, se sont prononcés de quelque manière que ce soit. Réponse : non.

Le maire proposant de voter l'avenant et les compléments, Patrick Martin-Fardon suggère de valider l'avenant en l'état ; dans le cas contraire, la commune prend le risque que les autres parties concernées ne le signent pas. Selon lui, il aurait été opportun qu'un procès-verbal des discussions de la réunion du 29 novembre ait été rédigé par la sous-préfecture. Néanmoins il se dit confiant et favorable à la signature de l'avenant n°1 en l'état, suggérant de travailler moins en défiance et plus en confiance avec les exploitants des Sybelles.

Finalement le conseil municipal approuve (6 voix pour, 5 voix contre : Emmanuel Bellot-Mauroz, Anne-Karine Favre-Bonté, Angèle Martin-Cocher, Patrick Martin-Fardon et Sandrine Ramos Camacho) l'avenant n° 1 et les compléments et (ou) modifications présentés.

(Anne-Karine Favre-Bonté, Angèle Martin-Cocher et Sandrine Ramos Camacho quittent la séance et la salle du conseil municipal à 22 h 28.)

• Tarifs des secours

Le conseil municipal approuve les tarifs (2016-2017) des sociétés Vanoise Ambulances (250 euros), Roux Ambulances (189 euros), et, en cas de carence de ces entreprises, du SDIS (303 euros), pour un transport des blessés du bas des pistes vers le centre hospitalier. Par ailleurs, le conseil approuve les tarifs des secours concernant une piste du domaine géré par la Soremet qui est sur Saint-Colomban.

• Forfaits

Le conseil délégué le directeur de l'ÉPIC pour établir les tarifs nécessaires à l'application d'une politique commerciale propre au domaine de Saint-Colomban.

2 – Personnel communal

• Le conseil municipal décide la création d'un emploi d'agent recenseur à temps non complet (équivalent à un mi-temps, indice brut 340) du 2 janvier au 28 février 2017 pour effectuer les opérations du recensement qui auront lieu du 19 janvier au 18 février prochains.

• Après avis favorable du comité technique paritaire, le conseil municipal décide l'instauration de l'IFSE à compter du 1er janvier 2017. Cela concernera les agents de l'agence postale, de l'école et du secrétariat de la mairie. Ce changement qui ne concerne pas les agents techniques conservera le montant des primes actuelles. Pour l'agent assurant les fonctions de surveillante de cantine à l'école (ajointe technique de 2e classe) le conseil instaure l'indemnité d'administration et de technicité.

• Après accord (10 novembre) du comité technique exerçant les compétences du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, le conseil municipal adopte le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action présenté. Dans ce cadre, le conseil discute de la mise en place d'une fiche journalière de travail à remplir par les agents du service technique. Cette fiche dresserait la liste des tâches réalisées quotidiennement ainsi que les déplacements effectués en dehors de la commune en faisant mention du véhicule utilisé. Cette fiche est nécessaire suite de l'adoption du document unique. Cédric Émieux et Arnaud Jansen-Frasse proposent de recenser les tâches à la demi-journée et non pas à l'heure, et Philippe Martin-Cocher de tester l'usage de cette fiche sur la période hivernale.

3 – Finances

Le conseil municipal :

• entérine l'annuité des emprunts (ex-CCVG) à rembourser (2e trimestre 2016) : 23 616,14 € ;

• approuve 2 décisions modificatives pour le paiement des travaux engagés : 2 230 euros pour les sentiers et la signalétique, et 18 600 euros pour l'éclairage public à La Pierre. Il est proposé à Cédric Émieux de créer une commission pour les sentiers, les chemins et la signalétique ;

• valide (6 voix pour et 1 voix contre : Patrick Martin-Fardon) la tarification annuelle pour les commerces ambulants (100 euros), les caravaniers avec raccordement (150 euros) et sans raccordement (50 euros).

4 – Maurienne expansion

Le conseil municipal approuve (4 voix pour et 3 abstentions : Cédric Émieux, Patrick Martin-Fardon et Arnaud Jansen-Frasse) la convention d'adhésion 2016 à Maurienne expansion (1 560 euros). Jusqu'à présent cette adhésion était payée par la CCVG. Elle le sera l'an prochain par la 4C. Maurienne expansion intervient à la demande des porteurs de projets, et/ou de la commune pour la création d'entreprises, le développement d'entreprises existantes, les conseils relatifs aux enjeux économiques, etc. Benoît Ferroud et Aurore Pollet ont bénéficié des conseils de cette structure.

5 – Questions diverses

Le conseil municipal :

• soutient la candidature du Syndicat du pays de Maurienne à la démarche de transition énergétique dite Territoire à énergie positive (TEPOS) ;

• décide (1 abstention : Patrick Martin-Fardon) de participer au comice agricole de Maurienne (Saint-Jean-de-Maurienne, 30 avril 2017) par l'achat d'une cloche (280 euros) ;

• autorise Emmanuel Sasso à récupérer une photo qui se trouve dans la maison léguée à la commune par Virginie Girard-Buttaz ; Philippe Martin-Cocher propose que l'association Patrimoine et culture dresse l'inventaire des biens de cette maison ;

• est informé que la Satvac a saisi la CRC pour que soit inscrite au budget d'une dépense de 473 400 euros suite au jugement du tribunal administratif de Grenoble *(lire page 4)*.

• approuve la demande d'application du régime forestier proposé par l'ONF pour les parcelles section A numéro 144, V 736, B 1010, B 1011 et B1012. Par ailleurs le RTM a coupé du bois dans la combe de Barral qui sera proposé aux administrés.

En fin de séance, Cédric Émieux propose, au sujet de l'avenant, la rédaction d'une annexe faisant apparaître les demandes de compléments et (ou) de modifications de la commune, et Christian Martin-Fardon demande si du déboisement est prévu dans la combe des Croix (réponse : non, mais le déboisement du chemin de la Soujette est en cours).

■ BRÈVES

➡ **Zone artisanale**. La loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce les compétences des communautés de communes et d'agglomération. Elle prévoit par exemple le transfert obligatoire, vers ces structures, au 1er janvier 2017, de l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE) quelles soient industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, etc. Ainsi, la 4C sera seule compétente en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de ces zones. Un recensement a dressé la liste des ZEA présentes sur le territoire de la 4C. Et le conseil de la 4C a approuvé (6 décembre 2016) ce recensement. Â Saint-Colomban, sur proposition de la commune, seule figure une zone située Entre Grenier (Lachenal) en limite avec la commune de Saint-Alban. Elle s'étend sur 14 600 m² et concerne 41 parcelles (sections G numéros 39 à 40, et 54 à 91). Aucune zone ne figure sur Saint-Alban.

➡ **Fibre optique**. Le département de la Savoie a lancé, par le biais d'une DSP, l'installation de la fibre optique hors des zones Albertville, Chambéry et Aix-les-Bains. Le groupement signataire est le groupe Bouygues Construction. La société Fibrea, filiale de la SEM Soréa, aura en Maurienne la sous-traitance d'une partie des travaux. Les priorités sont à la desserte des pôles économiques les plus actifs, des stations de ski, et des zones « grises » ADSL. Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, a alerté les services du département sur l'importance d'une desserte de qualité dans des communes comme Saint-Alban, pour éviter l'accentuation d'une réelle désertification. Une réponse a été donnée, indiquant que le central téléphonique d'Orange (situé au Bessay) serait desservi par la fibre en juillet 2018 : ceci devrait améliorer considérablement les débits qui resteraient toutefois plus faibles pour les foyers éloignés de plus de 2 km du central. Le déploiement de la fibre vers chaque abonné serait lié à *« la rentabilité des investissements à engager »*. La société Fibrea a visité la plupart des communes de la 4C. Pour faire bénéficier les communes membres d'avantages financiers pour la mise en place de la fibre optique, la 4C a décidé de prendre des parts au capital de Fibrea pour un montant de 50 000 euros.

■ BRÈVE

➡ **Éclairage public**. Cinq lampadaire sont installés depuis le 21 décembre à La Pierre, entre le *Chalet de l'Ardoisière* et le bâtiment d'accueil. Deux gros projecteurs ont également été mis en place, un au départ du télésiège de l'Ormet et un en face de l'ourson, afin d'éclairer le front de neige lors des animations hivernales.

PARET-GRIS Olivier
USINAGE DE PRÉCISION
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDÉE
225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses
34130 VALERGUES
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96
secretariat@paret-gris.com

GAVARD FILS Sarl
Levage, Manutention, Location - Réparation - Vente - Matériel TP - Grues - Neufs et Occasions
ZI la Mode - 01580 Izernore
Fax : 04 74 76 92 96
04 74 76 95 08 sarlgavard@wanadoo.fr

VERNIER Frères
• Génie Civil
• Travaux en montagne
• Montages et réparations remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

NAISSANCES

• Le 15 juin 2016 à Puyricard, d'*Andréa*, fils de Jérôme **Bordon-Biron** et Emmanuelle **Simon**, petit-fils de Chantal **Bozon-Viaille** et Roland (†) **Bordon-Biron**, et arrière-petit-fils d'Emma et Raymond (†) **Bozon-Viaille** (Lachenal), et de Raymonde et Pierre (†) **Bordon-Biron** (La Pierre).

• Le 20 juillet 2016 à Echirolles, d'*Agathe*, fille d'Amandine **Cavaillès** et Hervé **Sammut**, petite-fille de Michèle et Alain (†) **Cavaillès**, et arrière-petite-fille d'Alice (†) et Jacques (†) **Paret-Dodon** (Martinan).

• Le 22 septembre 2016 à Clichy-la-Garenne, de *Cassandre*, fille de Lætitia et Matthieu **Carlin**, petite-fille de Maryse **Chaboud-Crousaz** et Jean-Michel **Carlin**, et arrière-petite-fille de Maria (†) et Eugène (†) **Chaboud-Crousaz** (Premier-Villard).

• Le 24 septembre 2016 à Feyzin, de *Benoît*, fils de Laureline **Léorier** et Marc **Émieux**, petit-fils de Guy et Martine **Émieux**, et arrière-petit-fils de Marie et Jean-Baptiste (†) **Émieux** (Martinan).

• Le 25 novembre 2016 à La Tronche, de *Samuel*, fils d'Antoinette **Gobil** et Florian **Ziliotto**, et petit-fils de Philippe et Danielle **Gobil** (Le Comberousse).

DÉCÈS

• De Mme Solange **Frasson-Cochet** née **Peyrard** (Premier-Villard), le 13 août 2016 à Grenoble (102 ans).

• De M. Eugène **Rostaing-Tayard** (Martinan), le 17 août 2016 à Savigny (Rhône, 93 ans). M.**Rostaing-Tayard** était le 11e enfant et dernier fils de Jacques (†) **Rostaing-Tayard** (Martinan).

• De Mme Anna **Arnaud** née **Frasson-Groux** (Le Bouchet), le 26 septembre 2016 Saint-Etienne-de-Cuines (92 ans).

• De Mme Marie **Émieux** née **Martin-Cocher** (Martinan), le 3 octobre 2016 à La Chambre (96 ans) *(lire ci-dessous)*.

• De Mme Marguerite **Rostaing-Tayard** née **Durdilly**, le 5 octobre 2016 à Savigny (Rhône, 94 ans). Elle était la veuve de M. Eugène **Rostaing-Tayard** (Martinan).

• De Mme Isabelle **Girard** née **Cecconello** (Les Roches), le 19 octobre 2016 à Chambéry (78 ans).

• De Mme Élise **Quézel-Ambrunaz** née **Personnaz** (Le Frêne), le 5 novembre 2016 à Saint-Jean-de-Maurienne (96 ans).

• De Mme Henriette **Frasson-Botton** née **Galle** (Lachenal), le 24 novembre 2016 à Arles (90 ans).

• De Mme Paulette **Masoni** née **Grégori** (Les Roches), le 26 novembre 2016 à Salon-de-Provence (93 ans).

• De M. Élie **Martin-Cocher** (Lachal), le 27 novembre 2016 à Saint-Jean-de-Maurienne (85 ans).

DISPARITION

Marie Émieux, une vie vouée au commerce

Au mois d'octobre, Marie Émieux nous a quittés. C'était une figure des Villards et en particulier du Martinan où elle a tenu un commerce pendant près de quarante années.

Quand Marie Émieux naît, en 1920, au Martinan, sa mère, Mélanie Martin-Cocher (épouse de Benoît Rostaing-Capaillan), tient une épicerie-mercerie créée par le grand-père de Marie avant 1900.

En 1941, Marie Martin-Cocher épouse Jean-Baptiste Émieux. Ils ont quatre enfants : Christian, Liliane, Guy et Claudette, et reprennent le commerce vers 1942 en ouvrant un bar dans une pièce contiguë à l'épicerie. Jean-Baptiste Émieux exploite aussi la carrière d'ardoise Tardy, de 1945 à 1955, puis fera du transport de matériaux, d'abord avec un Renault puis avec un Berliet.

Le commerce fut pour Marie Émieux toute sa vie. On y trouvait de tout, de l'alimentation, de la mercerie, de la laine, des tissus, du pain, du gaz, des souvenirs notamment des cartes postales et des cannes pour les touristes. Une vraie superette pour l'époque. Les journées étaient longues et il n'y avait pas de vacances, les enfants s'en souviennent…

L'activité était aussi saisonnière, surtout les dernières années car la vie a vite changé aux Villards après les années 70. Les anciens se meurent, les maisons se vident, les Villarins s'en vont chercher du travail dans les vallées…

Un commerce était aussi un lieu de rencontres et de retrouvailles. On venait acheter mais aussi discuter, s'informer… Marie Émieux tenait la conversation tantôt en patois, tantôt en français, elle passait de l'un à l'autre sans difficulté, parfois elle gardait l'accent rocailleux du patois pour parler en français, mais cela ne durait pas.

Les touristes appréciaient aussi ce lieu qu'ils trouvaient convivial et Marie a lié beaucoup d'amitiés avec les familles qui revenaient régulièrement aux Villards.

Au café, les Villarins buvaient des petits verres de rouge ou encore de blanc limé, où, parfois, il n'y avait pas beaucoup de limonade dans le verre... Que de discussions et d'histoires diverses…, et de chasse…, mais très souvent, la conversation finissait en patois et les touristes ne connaissaient jamais la fin de l'épisode !

Vers 1980, Marie et Jean-Baptiste Émieux prennent, à regret, leur retraite et le magasin ferme. Et une page se tourne au Martinan mais pour les Villards aussi.

Veuve en 1985, Marie restera dans sa maison natale jusqu'en 2006 quand la maladie la contraint à quitter son Saint-Col pour la maison de retraite de La Chambre où elle vécut les dernières années de sa vie près de ses enfants.

Daniel Paret

■ *Mélanie Martin-Cocher (en costume villarin) devant son épicerie (en 1933 ou 1934).*

■ BRÈVE

➡ **Vie paroissiale.** Une seule messe dominicale est programmée aux Villards durant le premier trimestre 2017 : le dimanche 5 mars à 10 heures à Saint-Colomban. D'autres offices pourraient être célébrés en janvier et en février si un prêtre est présent aux Villards à cette époque, ce qui est toujours possible pendant les vacances scolaires d'hiver. Une messe des familles sera dite le 18 février à La Chambre (18 h 30) et des messes auront lieu en semaine dans l'église de La Chambre (se référer au tableau d'affichage de cette commune), ainsi que chaque samedi de la période hivernale (18 h 30). Pendant la saison d'hiver, une messe est programmée à Saint-François-Longchamp (chapelle Sainte-Anne) tous les dimanches à 17 h 30. Pour tout renseignement, laisser un message sur le répondeur téléphonique du 04-79-05-35-77. – *(C. Mayoux.)*

14/18 LE CARNET DU CENTENAIRE

Pour rendre hommage aux 116 Villarins qui ne sont pas revenus de la Grande Guerre, chaque trimestre, nous publions leur disparition dans « le carnet du centenaire ».

• Charles **Jamen** (Saint-Etienne-de-Cuines, 2e classe au 102e bataillon de chasseurs à pied), le 11 octobre 1916 aux avant-postes de Cléry-sur-Somme (Somme) (21 ans).

• Jules **Martin-Cocher** (Martinan, caporal au 22e bataillon de chasseur alpin), le 1er novembre 1916 dans la tranchée du Bois de Saint-Pierre-Vaast à Bouchavesnes-Bergen (Somme) (25 ans).

• Victor Emmanuel **Chaudet** (Le Bessay, 2e classe au 25e bataillon de chasseurs alpins), le 5 novembre 1916 au Bois de Saint-Pierre-Vaast à Bouchavesnes-Bergen (Somme) (27 ans).

• Joseph **Bozon-Verduraz** (Le Bessay, 2e classe au 28e bataillon de chasseurs alpins), le 5 novembre 1916 au Bois de Saint-Pierre-Vaast à Bouchavesnes-Bergen (Somme) (21 ans)

• Jean-Pierre **Quézel-Perron** (Premier-Villard, 2e classe au 3e régiment de Zouaves), le 23 novembre 1916 à Nieuport-Bains (Belgique) (23 ans).

■ RECTIFICATIF

Une coquille a rendu incompréhensible la première phrase de la brève intitulée « Curiosité » publiée dans le numéro 177 du *Petit Villarin* (septembre 2016). Il fallait lire : *« La nature est* artiste *»* et non pas : *« La nature est* autiste *»*. Nous présentons à Claude Darves-Blanc, l'auteur de cette brève, nos sincères excuses.

Â NOS LECTEURS

La distribution postale du *Petit Villarin* s'est très nettement améliorée. Elle est aujourd'hui correcte. Dans la plupart des régions, nos abonnés reçoivent le journal dans un délai inférieur à J + 5. Pour d'autres, malheureusement, c'est encore parfois J + 10 ou J + 15. En 2016, on a aussi noté 2 cas à J + 35, 4 abonnés n'ont reçu que la bande et 3 abonnés n'ont jamais reçu leur journal... Avant leur dépôt à la Poste, les exemplaires sont placés dans des sacs fermés, étiquetés avec les différents codes postaux. Tous ces dysfonctionnements sont donc imputables à la Poste.

3 Le Petit Villarin

Le Petit Villarin

Publication trimestrielle
Numéro CPPAP : 0720 G 79863
Numéro ISSN : 1140-5473
Siège :
Maison des associations
73130 – Saint-Colomban-des-Villards
Directeur de la publication :
Emmanuel Tronel-Peyroz
Comité de rédaction :
Roger Darves (04-79-59-46-13),
Christophe Mayoux
(Courriel : c.mayoux@laposte.net),
Ginette Paret
Emmanuel Tronel-Peyroz
(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).
Abonnements et diffusion :
Jean-Pierre Tronel-Peyroz
19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille
(09-51-40-38-39)
Comptabilité et administration :
Emmanuel Tronel-Peyroz
21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio
Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr
CCP : Le Petit Villarin
n° 1357-38 M Montpellier
Maquette et imprimerie :
Francis Duval (04-67-57-39-30)
JF impression, Montpellier
(04-67-27-34-11)
Abonnement annuel : 10 euros.

SOMMAIRE

Numéro 178
Décembre 2016

Pages 2 à 4 :
• Dossier domaine skiable : l'accord exploitants - ÉPIC et les réactions (p. 2) ; l'avenant, la convention et un point de vue (p. 3); la marque « Sybelles », la commune condamnée, et les forfaits (p. 4).
Page 5 :
• Ouverture du domaine skiable.
Page 6 :
• Téléthon. • Club des sports.
Page 7 :
• Vallée propre. • CCAS : voyage à Turin et repas des anciens. • Instauration d'une taxe pour l'enlèvement des déchets ménagers.
Page 8 :
• Commémorations du 11-Novembre. • OT : son avenir décidé.
Page 9 :
• Le costume villarin exposé à Yvoire.
Page 10 :
• Assemblée générale de l'AFPI.
Pages 11 à 15 :
• Comptes rendus des séances des conseils municipaux.
Page 11 :
• Piste du Merlet : un arrêté municipal remis en cause.
Page 12 :
• Le déneigement sous-traité.
Page 13 :
• Peut-on enregistrer les séances des conseils municipaux ?
Page 16 :
Carnet. • Carnet du centenaire. • Disparition. • Rectificatif.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :
• par voie postale :
Le Petit Villarin
21, rue Albert-Dubout
34130 – Mauguio
Tél. : 04-67-29-45-43
• par courriel :
lepetitvillarin@wanadoo.fr
Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.